

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2681

7 décembre 2010

SOMMAIRE

A à Z Habitat S.à r.l.	128643	Dotto Holding S.A.	128646
AB (Holdings) 1 S.à r.l.	128675	DZ Privatbank S.A.	128654
Aéroflex S.à r.l.	128675	Europa (Lux) S.à r.l.	128688
Aéroflex S.à r.l.	128684	Europa Services Belux S.à r.l.	128685
Agence et Bureau de Consultance techni- que, ingénieurs-conseils	128666	European Development and Investments Partners	128687
Air - Abc S.A.	128684	Foyer Selection	128687
Alcon S.à r.l.	128685	Immo-World S.à.r.l.	128646
Alloga S.A.	128685	Intro Invest and Finance S.A.	128646
Almalux S.à r.l.	128685	Jardine Matheson International Luxem- bourg Sàrl	128647
Alma S.A.	128685	Lion/Gem Luxembourg 1 S.à r.l.	128654
Alphard S.A.	128642	Mathen Investments S.à r.l.	128643
Alphard S.A.	128667	Molene Financière Holding S.A.	128664
ArcelorMittal Dommeldange S.à r.l.	128667	Office & Home Properties S.A.	128655
Arg Real Estate 1 Properties S.à r.l.	128688	Orconsult Holding S.A.	128686
Arg Real Estate 2 Properties S.à r.l.	128688	Pentagon Holdings S.à r.l.	128675
Arg Real Estate 5 Properties S.à r.l.	128684	P.G. Invest S.A.	128655
Arg Real Estate GP 3 S.e.c.s.	128688	RE ENERGY Management S.à r.l.	128656
Asia Capital Investments II Sàrl	128674	Reger Diamond S.A.	128665
Asia Capital Investments II Sàrl	128674	Rockpoint Cenda Properties S.à r.l.	128644
Asia Property Fund	128674	Rockpoint TRE I Properties S.à r.l.	128655
Athena PIKCo Lux S.à r.l.	128675	Ruppert S.à.r.l.	128687
audit.lu	128666	Schonfells S.A.	128665
"Automatic Distributors Luxembourg Company" (ADLC)	128666	Shield Topco S.à r.l.	128675
Beim Zeitungskueder S.à r.l.	128642	Sodinvest S.A.	128647
Bio & Bio Licensing S.A.	128642	Trendiction S.à r.l.	128656
Blue Finance Luxembourg S.A.	128642	TuliMAA Sàrl	128645
Bluepark S.A.	128643	United in Sports Parallel I S.C.S.	128665
Candar Finance S.à r.l.	128643	veNova S.A.	128666
Candle LuxCo 2 S.à r.l.	128645	Wex Limited S.A.	128667
Deldeg Multi-Projects S.A.	128645	Zafy	128665
Dodo S.A.	128646		

Alphard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.726.

Il résulte du procès-verbal du 28 octobre 2010 que l'assemblée générale des actionnaires a pris entre autres les résolutions suivantes:

Sixième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Gianpiero PORCARO de sa fonction d'Administrateur, et décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Frédéric ADAM, employé privé, demeurant professionnellement au 30, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Gianpiero PORCARO, Administrateur démissionnaire.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011.

Référence de publication: 2010146186/15.

(100167008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Blue Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 127.990.

En date du 28 octobre 2010, Monsieur Sven Weise a démissionné de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

A la date du 28 octobre 2010, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- M. François Bourgon
- M. Antoine Clauzel
- M. Peter Neubacher

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 29 octobre 2010.

Blue Finance Luxembourg SA

François Bourgon / Antoine Clauzel

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010146189/17.

(100166487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Beim Zeitungskueder S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3730 Rumelange, 34, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.960.

Par la présente, je soussigné Lentz Roland né le 31 mars 1956, demeurant à L-4994 Sprinkange gérant technique de la société à responsabilité limitée Beim Zeitungskueder, renonce avec effet au 21 août 2010 à cette fonction.

Rumelange, le 20 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010146191/10.

(100166877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Bio & Bio Licensing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.323.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 19 mai 2010

De nommer la société D.S. CORPORATION S.A., enregistrée sous le numéro R.C. B n° 79.334. avec siège social au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en remplacement de Monsieur Fons MANGEN en tant que commissaire aux comptes. D.S. CORPORATION S.A. continue le mandai jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012

Pour extrait conforme et sincère
BIO & BIO LICENSING S.A.
Signature

Référence de publication: 2010146192/15.

(100166688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Bluepark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 84.423.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 02 Novembre 2010 que:

Monsieur Cristian CORDELLA, employé privé né le 20.02.1981 à Lecce, demeurant professionnellement 40, Avenue de la Faiencerie à L-1510 Luxembourg a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Andrea DE MARIA.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010146193/13.

(100166767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Candar Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 130.536.

Il est à noter que le siège social de la société se trouve au 6C, Parc d'Activités Syrdall L-5365 Munsbach.

Munsbach, le 29 octobre 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010146194/13.

(100166858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

**A à Z Habitat S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Mathen Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 102.471.

L'an deux mil dix, le quinzième jour d'octobre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

JERRY SAVING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L – 1330 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 116117,

ici représentée par deux de ses administrateurs Monsieur Daniel RITZ, agent immobilier, demeurant professionnellement au 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L – 1330 Luxembourg et LUXEMBOURG OFFICE CENTER S.A. avec siège social au 26, boulevard Grande Duchesse Charlotte L – 1330 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 145927, elle-même représentée par son administrateur unique Monsieur Daniel RITZ, précité.

La partie comparante représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que JERRY SAVING S.A., précitée est le seul associé de la société à responsabilité limitée MATHEN INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social au 83, rue Hollerich, L - 1740 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 102471, constituée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 28 octobre 2004 numéro 1087.

La partie comparante représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide d'abandonner la version anglaise des statuts et de maintenir la seule version française des statuts de la Société.

Deuxième résolution:

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en "A à Z Habitat S. à r.l." et de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société prend la dénomination de A à Z Habitat S. à r.l.»

Troisième résolution:

L'associé unique décide d'acter la démission de Monsieur Frank Witz de son poste de gérant unique et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

L'associé unique décide de nommer comme nouveau gérant unique Monsieur François Scholtes, entrepreneur, né le 4 juin 1966 à Metz, demeurant 3, rue des Francs à (57) Metz, France.

Quatrième résolution:

L'associé unique décide de transférer le siège social au 60, route de Luxembourg, L – 5408 Bous et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4. §1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bous.»

Cinquième résolution:

L'associé unique décide d'élargir l'objet social en incluant tous travaux de rénovation intérieure de l'habitat.

En conséquence, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet tous travaux de rénovation intérieure de l'habitat.

La Société a en outre pour objet d'accomplir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières directement liées à la création, la gestion et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toutes activités sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Daniel Ritz , Paul Bettingen.

- Enregistré à Luxembourg, A.C., le 25 octobre 2010 LAC / 2010 / 46695. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010145977/65.

(100167794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Rockpoint Cenda Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.571.

—
RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 décembre 2008 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2008 déposé le 13 juillet 2009 no L090103846.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010146222/12.

(100166440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Candle LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 665.525,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 116.474.

Il résulte du Conseil de Gérance tenue au siège social en date du 29 octobre 2010 de la société Candie Luxco S.à r.l. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant Investisseur suivant pour une durée indéterminée à compter du 30 juin 2010:

Madame Joanna Alwen Harkus, née le 21 juillet 1979 à Brighton, Royaume Uni, ayant pour adresse professionnelle 20 Old Bailey, EC4M 7LN Londres, Royaume Uni.

2. Election du nouveau Gérant Agent Domiciliaire suivant pour une durée indéterminée à compter du 30 juin 2010:

Monsieur Colm Denis Smith, né le 16 novembre 1974 à Dublin, en Irlande, résident 16 rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Candle Luxco 2 S.à r.l.

Mutua (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2010146196/20.

(100166420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

TuliMAA Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9375 Gralingen, 19, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 92.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010146185/10.

(100166037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Deldeg Multi-Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 128.324.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 11 mai 2010 reportée au 25 octobre 2010

L'assemblée décide à l'unanimité de reconduire les mandats d'Administrateurs de M. Pierre Delandmeter, Mme Bénédicte Degeest et M. Yannick Deschamps ainsi que le mandat de Commissaire aux comptes de la Fiduciaire Vincent la Mendola jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Pour Deldeg Multi-Projects S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010146197/15.

(100166887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Dodo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 76.853.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 18 octobre 2010

La nouvelle adresse de Monsieur ROSSI Jacopo est 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
DODO S.A.
Jacopo ROSSI
Administrateur

Référence de publication: 2010146198/14.

(100166564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Dotto Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 76.743.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 18 octobre 2010

Monsieur ROSSI Jacopo, 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'administration.
Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme
DOTTO HOLDING S.A.
Robert REGGIORI
Administrateur

Référence de publication: 2010146199/15.

(100166568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Immo-World S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9708 Clervaux, 9, rue du Parc.
R.C.S. Luxembourg B 100.273.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010146205/10.

(100167041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Intro Invest and Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 82.791.

—
Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 aout 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

M. Fabrice Geimer, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg a été nommé en date du 23 juin 2008 en tant que représentant permanent de T.C.G Gestion S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

TCG Gestion SA
Par Fabrice Geimer
Représentant permanent

Référence de publication: 2010146206/15.

(100166423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Jardine Matheson International Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 52.842,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.924.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 13 septembre 2010 de la société Jardine Matheson International Luxembourg S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée:

John Crawford Lang, ayant pour adresse professionnelle Jardine House, 33-35 Reid Street, Hamilton, Bermuda.

2. Démission du Gérant B suivant:

Dianne Edmunds, ayant pour adresse professionnelle Jardine House, 33-35 Reid Street, Hamilton, Bermuda.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jardine Matheson International Luxembourg S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant A

Référence de publication: 2010146208/18.

(100166422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Sodinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 123.895.

L'an deux mille dix, le cinq octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "SODINVEST S.A.", R.C.S. LUXEMBOURG Numéro B 123.895, ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 décembre 2006 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 491 du 30 mars 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Rachel UHL, juriste, domiciliée au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, domicilié au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Approbation du bilan de clôture de la société luxembourgeoise;
2. Transfert du siège social de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée (SRL) selon le droit Italien.
3. Fixation du siège social à Viale Palladio 22, Verona, Italie.
4. Modification de la dénomination sociale en "SODINVEST SRL".
5. Démission de quatre administrateurs en place et décharge à leur donner pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.
6. Démission du commissaire aux comptes en place, décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
7. Refonte complète des statuts pour les adapter au droit Italien.
8. Nomination d'un administrateur unique;

9. Mandat à donner aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

10. Effet juridique relative aux résolutions prises.

11. Mandat à donner à Monsieur Carlo BERNARDOCCHI, né le 11 septembre 1965 à Verona, Italie et résident à Verona, Italie, via Pigna 1, code fiscal italien BRN CRL 65P11 L781OT aux fins de procéder à toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce italien et aux fins de convoquer une assemblée générale extraordinaire en Italie afin de confirmer le transfert de siège en Italie et d'adapter les statuts de la société à la législation italienne.

12. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve le bilan de clôture au 5 octobre 2010 de la société au Luxembourg, lequel bilan après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société en Italie, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera son existence sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée (SRL) selon le droit italien.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la société en Italie à Viale Palladio 22, Verona, Italie.

La Société ne maintiendra pas de succursale ou d'autre entité juridique au Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "SODINVEST SRL".

Cinquième résolution

Il est pris acte de la démission de quatre administrateurs en place:

- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
 - Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg
- Par vote spécial, il leur est donné décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

Il est pris acte de la démission du commissaire aux comptes en place:

la société CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Par vote spécial, il lui est donné décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Septième résolution

Les statuts, complètement refondus afin d'être adaptés à la législation italienne, auront désormais le teneur suivante:

STATUTO

«STATUTO DELLA SOCIETÀ "SODINVEST S.R.L."

Denominazione - Sede - Oggetto - Durata

1. E' costituita una società a responsabilità limitata denominata "SODINVEST S.R.L."

2. La società ha sede in Verona (VR), all'indirizzo risultante presso il competente Registro delle Imprese, ai sensi dell'art. 111 ter Disp. Att. C.C..

Il trasferimento di sede all'interno dello stesso Comune non comporta modifica dello Statuto e potrà essere decisa dall'organo amministrativo.

3. La società, nel limite e nel rispetto delle leggi vigenti in materia, ha per oggetto le seguenti attività:

- la costituzione di società, l'assunzione, l'amministrazione e la gestione in proprio, a titolo di stabile investimento e non di collocamento, di partecipazioni anche totalitarie in altre società od enti;
- il finanziamento ed il coordinamento finanziario delle società od enti nei quali essa partecipa;

- la prestazione di servizi in campo finanziario e commerciale, compresa la prestazione di garanzie di qualunque tipo e le funzioni di tesoreria anche centralizzata, il tutto a favore di società ed enti a cui si partecipa;

- l'acquisto, il possesso e la gestione in proprio di titoli pubblici e privati, quotati e non quotati nelle borse valori italiane ed estere;

- lo svolgimento di tutte quelle attività funzionali al coordinamento delle società o enti partecipati ed al relativo controllo della gestione, quali a titolo esemplificativo, l'attività di assistenza tecnica, gestionale, commerciale, amministrativa e contabile, nonché l'attività di consulenza in materia di monitoraggio e copertura dei rischi nel campo della direzione aziendale e di indirizzo strategico delle imprese;

- l'acquisto, la vendita, la gestione e la locazione, in proprio, di aziende e rami di aziende;

- l'acquisto, l'utilizzo anche economico, il trasferimento e la concessione in uso di marchi, brevetti o altre opere dell'ingegno, sia in Italia che all'estero;

- l'assunzione di mandati di rappresentanza, agenzia e concessione a vendere afferenti beni materiali ed immateriali, sia da aziende italiane che estere;

- l'attività di locazione non finanziaria o concessione in comodato d'uso di propri beni;

- la partecipazione a consorzi e raggruppamenti d'impresa;

- la prestazione di servizi di elaborazione dati e di servizi affini la consulenza tecnica inerente all'oggetto sociale.

- l'acquisto, la vendita, la permuta, la costruzione, la ristrutturazione, la gestione, la locazione e la sublocazione di immobili di qualsiasi specie, natura e destinazione, anche in nome e per conto di terzi;

- il compimento di operazioni commerciali ed industriali, finanziarie e bancarie, ipotecarie ed immobiliari, compreso l'acquisto, la vendita e la permuta di beni mobili registrati;

- il ricorso a qualsiasi forma di finanziamento con istituti di credito, banche, società e privati, concedendo le opportune garanzie immobiliari, reali e personali.

- la ricerca, lo sviluppo, la progettazione, la costruzione, la vendita e la manutenzione di impianti o di parti di impianti automatizzati, di apparecchiature, macchine, impianti o parti di impianti per il trattamento superficiale dell'alluminio e/o di ogni altro metallo o lega, di apparecchiature, macchine, impianti o parti di impianti per movimentazioni robotizzate, di sistemi di automazione industriale e di applicazioni elettriche, elettroniche ed elettrotecniche in genere;

- il commercio all'ingrosso e al dettaglio di apparecchiature, componenti, ricambi e di accessori di macchine, impianti e di sistemi automatici;

- l'attività informatica in genere e lo sviluppo di software;

- l'effettuazione del servizio di assistenza tecnica su macchine, impianti e sistemi automatici;

- l'assunzione di rappresentanze in Italia e all'estero per il commercio di macchine, impianti, componenti, strumenti e sistemi automatici e robotizzati;

- l'acquisto di licenze di brevetto e di fabbricazione e la concessione a terzi di licenze di propri diritti di brevetto e di fabbricazione.

Essa può altresì compiere tutte le operazioni commerciali, industriali, mobiliari ed immobiliari afferenti il suo oggetto sociale, contrarre mutui anche ipotecari, stipulare contratti di locazione finanziaria passivi, nonché in genere, qualsiasi operazione necessaria od utile per il raggiungimento dello scopo sociale.

Essa quale attività da non esercitarsi in via prevalente e non nei confronti del pubblico, può assumere interessenze, quote e partecipazioni in altre società, imprese o ditte aventi oggetto identico, affine, complementare o connesso al proprio, il tutto in rispetto della Legge 2 gennaio 1991 n.1.

La società può inoltre concedere avalli, fidejussioni, nonché contrarre a favore di terzi obbligazioni cambiarie e dirette di ogni natura e comunque prestare garanzie in genere anche ipotecarie reali purché si tratti di operazioni connesse all'oggetto ed ai fini che essa si propone di conseguire.

Durata

4. La durata della società è fissata al 31 (trentuno) dicembre 2050 (duemilacinquanta) e può essere prorogata a norma di legge.

Capitale

5. Il capitale della società è di Euro 10.000,00 (diecimila virgola zero zero) ed è diviso in partecipazioni, anche di diverso ammontare, del valore minimo di 1 (uno) Euro.

Conferimenti - Partecipazioni - Diritti

6. Possono essere conferiti tutti gli elementi dell'attivo suscettibili di valutazione economica ed in particolare beni in natura, crediti, prestazioni d'opera o di servizi nel rispetto della normativa vigente.

Nel caso di conferimento di beni in natura o crediti deve presentare la relazione giurata di un esperto o di una società di revisione iscritti nel registro dei revisori contabili o di una società di revisione iscritta nell'albo speciale, ai sensi dell'art. 2465 1° comma C.C.. La stessa normativa si applica nel caso di acquisto da parte di soci o amministratori nei due anni

dall'iscrizione nel Registro Imprese competente di beni o crediti per un valore pari o superiore al decimo del capitale sociale, ai sensi dell'art. 2465 2° comma C.C., senza necessità per detto acquisto di alcuna autorizzazione da parte dei soci.

7. I diritti e le partecipazioni sociali spettano ai soci in misura proporzionale ai conferimenti effettuati.

Trasferimento delle partecipazioni

8. Le partecipazioni sono divisibili e trasferibili sia per atto tra vivi che a causa di morte, con diritto di prelazione per i soci nei trasferimenti a titolo oneroso, da esercitarsi con le modalità di cui all'articolo che segue.

9. In caso di trasferimento per atto tra vivi delle quote, ai soci spetta il diritto di prelazione precisandosi che:

a) per "trasferimento" si intende qualsiasi negozio, a titolo oneroso o gratuito, concernente o la piena proprietà o la nuda proprietà o l'usufrutto delle quote (ivi compresi, in via esemplificativa, la compravendita, la donazione, la permuta, il conferimento in società, la costituzione di rendita, la dazione in pagamento, la cessione "in blocco", "forzata", o "coattiva", la trasmissione che si verifichi a seguito di operazioni di cessione o conferimento d'azienda, fusione o scissione), in forza del quale si consegua, in via diretta o indiretta, il risultato del mutamento di titolarità delle quote;

b) fermo restando il diritto di prelazione, in caso di costituzione di diritti reali di godimento sulle quote, il diritto di voto deve permanere in capo al socio che concede il diritto reale, a meno che tutti gli altri soci unanimi non consentano che il voto spetti al titolare del diritto reale.

Il socio, quindi, che intenda cedere in tutto od in parte la propria quota dovrà darne comunicazione agli altri soci mediante lettera raccomandata al domicilio risultante dal Registro delle Imprese, indicando le generalità del cessionario, il prezzo e le condizioni della cessione. I soci destinatari di tale comunicazione possono esercitare il diritto di prelazione per l'acquisto della quota con le seguenti modalità: ogni socio interessato farà pervenire a mezzo raccomandata A.R. all'offerente la dichiarazione di esercizio della prelazione entro trenta giorni dalla spedizione dell'offerta di prelazione; nel caso di esercizio della prelazione da parte di più soci, la quota spetterà in proporzione al capitale posseduto da ciascun socio.

La prelazione deve essere esercitata per il prezzo indicato dall'offerente o, se lo stesso fosse ritenuto eccessivo, per quello stabilito dal collegio arbitrale di cui infra, con riferimento al valore di mercato della partecipazione ceduta.

Il diritto di prelazione dovrà essere esercitato per la totalità della quota offerta; in caso di esercizio parziale o quando nessun socio intenda acquistare la quota offerta, l'offerente sarà libero di trasferirla entro tre mesi dal giorno di ricevimento dell'offerta stessa da parte dei soci.

Il trasferimento di quota senza l'osservanza di quanto sopra prescritto sarà inopponibile alla società.

Il diritto di prelazione non sussiste per trasferimenti a società fiduciarie, e per ritrasferimento da parte delle stesse ai fiduciari originari.

In caso di morte del socio, i soci superstiti possono, con decisione unanime, che deve essere adottata entro 30 (trenta) giorni dal decesso del socio, stabilire che la sua quota si accresca ai soci che intendono subentrarvi, in proporzione alla loro partecipazione al capitale sociale, con obbligo di liquidare agli eredi o ai legatari del socio defunto il valore della quota a' sensi di legge.

Recesso ed esclusione del socio

10. Il diritto di recesso compete ai soci nei soli casi stabiliti dalla legge, ed è disciplinato dal Codice Civile.

11. Può essere escluso per giusta causa il socio che sia condannato con sentenza passata in giudicato alla reclusione per un periodo superiore ai cinque anni, sia dichiarato interdetto o inabilitato o fallito, assuma la qualità di socio illimitatamente responsabile in società concorrenti o eserciti un'attività concorrente per conto proprio o di terzi ovvero sia amministratore o direttore generale di società concorrenti.

La decisione in merito all'esclusione di un socio spetta agli altri soci e non vi può partecipare il socio di cui si discute l'esclusione. La liquidazione della somma spettante al socio escluso verrà effettuata in conformità a quanto previsto nel caso di recesso.

Decisioni dei soci ed assemblea

12. Sono riservate alla competenza dei soci:

a - l'approvazione del bilancio e la distribuzione degli utili;

b - la nomina e la revoca degli amministratori;

c - la nomina dei sindaci e del presidente del collegio sindacale o del revisore;

d - le modificazioni dell'atto costitutivo;

e - la decisione di compiere operazioni che comportino una sostanziale modificazione dell'oggetto sociale, ovvero una rilevante modificazione dei diritti dei soci, nonché l'assunzione di partecipazioni da cui derivi responsabilità illimitata per le obbligazioni della società partecipata;

f - le decisioni in ordine all'anticipato scioglimento della società;

g - le decisioni in merito alla nomina e alla revoca dei liquidatori e quelle che modificano le deliberazioni assunte ai sensi dell'art. 2487, primo comma, C.C.;

Le decisioni in ordine alle materie di cui ai punti d, e, f, g, dovranno essere assunte con deliberazione assembleare, così come le decisioni aventi ad oggetto l'approvazione della proposta di concordato preventivo o fallimentare e la richiesta di ammissione alla procedura di amministrazione controllata.

Tutte le decisioni che per legge o in forza del presente statuto non debbano adottarsi con deliberazione assembleare, possono essere assunte sulla base di unico documento da cui risulti chiaramente l'argomento oggetto della decisione, che dovrà essere datato e sottoscritto da ciascun socio con l'indicazione "visto ed approvato" oppure "visto e non approvato" oppure "visto ed astenuto"; ovvero di pluralità di documenti, tutti di identico contenuto, da cui risulti chiaramente l'argomento oggetto della decisione, che saranno inviati dal proponente a tutti i soci, agli amministratori, ai sindaci od al revisore contabile, se nominati; ciascun socio daterà e sottoscriverà il documento da lui ricevuto con l'indicazione "visto ed approvato" oppure "visto e non approvato" oppure "visto ed astenuto", provvedendo quindi a trasmettere alla società il documento da lui sottoscritto. Copia dell'unico documento o di tutti i documenti sarà inviata, a cura della società, agli amministratori ed ai sindaci o al revisore, se nominati.

Sono considerate forme idonee anche gli invii a mezzo telefax o per posta elettronica, purché in questo ultimo caso le sottoscrizioni siano apposte in forma digitale. Tra la data della prima e quella dell'ultima sottoscrizione, sia se raccolte con unico documento che con pluralità di documenti, non può intercorrere un periodo superiore a 30 (trenta) giorni.

La decisione si reputa validamente adottata qualora entro il termine suddetto pervengano alla società le dichiarazioni di approvazione di tanti soci che rappresentino la maggioranza del capitale. Tutte le decisioni in forma non assembleare dovranno essere trascritte e conservate ai sensi dell'art. 2478 C.C..

13. L'assemblea è convocata dagli amministratori presso la sede sociale o in altro luogo, purché in Paese membro dell'Unione Europea, con comunicazione contenente l'elenco delle materie da trattare, l'indicazione di giorno, ora e luogo stabiliti per la prima e per l'eventuale seconda convocazione dell'adunanza.

La convocazione deve essere effettuata con mezzi che garantiscano la tempestiva informazione degli interessati: si potrà scegliere quale mezzo di convocazione, oltre alla lettera raccomandata a R. inviata almeno otto giorni prima della data dell'adunanza, la raccomandata a mano, il telefax o la posta elettronica qualora vi sia conferma scritta di aver ricevuto l'avviso tempestivamente.

In mancanza delle formalità suddette, l'assemblea si reputa regolarmente costituita quando è rappresentato l'intero capitale sociale e tutti gli amministratori, i sindaci effettivi od il revisore sono presenti o risultino informati della riunione e degli argomenti da trattare, senza aver manifestato opposizione.

14. Possono intervenire all'assemblea coloro che risultino iscritti nel Registro delle Imprese alla data in cui è presa la deliberazione.

15. I soci possono farsi rappresentare in assemblea da chiunque.

16. L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico o dal presidente del consiglio di amministrazione; in mancanza dalla persona designata dagli intervenuti.

17. Le deliberazioni dell'assemblea devono constare da verbale sottoscritto dal presidente e, se nominato, dal segretario. Il verbale della deliberazione dell'assemblea che modifica l'atto costitutivo è redatto da notaio scelto dall'assemblea.

18. Le deliberazioni assembleari aventi ad oggetto le modificazioni dell'atto costitutivo, operazioni che comportano una sostanziale modificazione dell'oggetto sociale o una rilevante modificazione dei diritti dei soci, lo scioglimento anticipato della società devono essere adottate con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino il 65% (sessantacinque per cento) del capitale sociale.

Tutte le altre deliberazioni sono adottate con la presenza di tanti soci che rappresentino almeno la metà del capitale sociale ed il voto favorevole di tanti soci che rappresentino la maggioranza assoluta del capitale intervenuto.

Aumento e riduzione del capitale

19. L'aumento di capitale potrà essere attuato anche mediante offerta a terzi di tutto o parte dell'importo in aumento con esclusione del diritto di opzione spettante ai soci, salva l'ipotesi disciplinata dall'art. 2482 ter C.C..

20. La relazione degli amministratori e le osservazioni del collegio sindacale o del revisore, in quanto nominati, non devono necessariamente essere depositate presso la sede sociale prima dell'assemblea ma esaurientemente illustrate nella stessa. In ogni caso gli amministratori, nel corso dell'assemblea, dovranno dar conto dei fatti di rilievo avvenuti dalla data di riferimento di tale relazione sino alla data in cui si tiene l'assemblea stessa.

Amministrazione

21. L'amministrazione della società è affidata ad uno o più amministratori, sino ad un massimo di sette, che, nominati dai soci durano in carica per il periodo stabilito all'atto della loro nomina od anche a tempo indeterminato.

Gli amministratori sono rieleggibili e possono non essere soci.

L'organo amministrativo gestisce l'impresa sociale con la diligenza richiesta dalla natura dell'incarico e compie tutte le operazioni necessarie per il raggiungimento dell'oggetto sociale essendo dotato di ogni potere per l'amministrazione della società e della facoltà di compiere tutti gli atti ritenuti necessari od opportuni per il raggiungimento degli scopi sociali.

22. Quando l'amministrazione della società è affidata a più persone, la decisione di nomina stabilisce alternativamente:

a) se gli amministratori costituiscono il consiglio di amministrazione;

b) se l'amministrazione è invece affidata a ciascun amministratore disgiuntamente ovvero congiuntamente con uno o più degli altri amministratori.

Nell'ipotesi sub b) gli amministratori dovranno comunque adottare in forma consiliare le deliberazioni o le decisioni relative alla redazione del progetto di bilancio, ai progetti di fusione o scissione, agli aumenti di capitale delegati, alla riduzione del capitale nell'ipotesi prevista dall'art. 2482 bis IV comma C.C., all'emissione di titoli di debito.

23. Il consiglio nomina fra i suoi membri il presidente, quando a ciò non provvedano i soci; un vice presidente ed un segretario, anche in via permanente ed anche estraneo al consiglio stesso.

Il consiglio di amministrazione si raduna, anche in luogo diverso dalla sede sociale tutte le volte che il presidente lo giudichi necessario o quando ne sia fatta richiesta scritta dalla metà dei suoi membri, su convocazione del presidente a mezzo lettera spedita almeno cinque giorni prima a ciascun membro del consiglio e del collegio sindacale o al revisore, se nominati, o, in caso di urgenza, con telegramma, telefax o messaggio di posta elettronica da spedire almeno due giorni prima.

24. Il consiglio di amministrazione è validamente costituito con la presenza della maggioranza dei suoi membri e delibera con il voto favorevole della maggioranza dei presenti. Le riunioni del consiglio di amministrazione sono presiedute dal presidente o, in mancanza, dall'amministratore designato dagli intervenuti. Le deliberazioni del consiglio devono constare da verbale sottoscritto dal presidente e dal segretario.

25. Se nel corso dell'esercizio vengono a mancare uno o più amministratori quelli rimasti in carica, dovranno proporre d'urgenza ai soci la nomina dei nuovi amministratori. Qualora entro 30 (trenta) giorni dalla cessazione della carica, per qualsiasi motivo, non si provveda la decisione potrà essere proposta da uno qualsiasi dei soci.

I soci provvederanno a tale nomina nel rispetto della forma di amministrazione originariamente prescelta e gli amministratori così nominati scadranno insieme a quelli in carica all'atto della loro nomina.

In caso di cessazione dalla carica, per qualsiasi motivo, di più della metà degli amministratori, si intenderanno cessati tutti gli amministratori.

26. L'amministratore unico o gli amministratori hanno la rappresentanza generale della società. Quando gli amministratori costituiscono il consiglio di amministrazione, la rappresentanza generale della società spetta al presidente. In caso di amministrazione affidata a più persone che non costituiscono il consiglio di amministrazione, a ciascuno degli amministratori così nominati spetta la rappresentanza generale della società; l'esercizio di tale potere in via disgiuntiva o congiuntiva è determinato in capo ai singoli amministratori dalla deliberazione di nomina, e in caso di omessa determinazione, l'esercizio del potere di rappresentanza si intende disgiuntivo.

27. All'amministratore unico o al consiglio di amministrazione competono tutti i poteri per la gestione ordinaria e straordinaria della società. Quando l'amministrazione è affidata a più persone che non costituiscono consiglio i poteri di gestione ordinaria spettano a ciascun amministratore in via disgiunta mentre la gestione straordinaria spetta esclusivamente in via congiunta a tutti gli amministratori.

28. Quando l'amministrazione è affidata disgiuntamente a più persone ciascun amministratore ha diritto di opporsi all'esecuzione da parte di altri amministratori di atti di gestione, prima che siano compiuti. In tal caso la decisione è rimessa ai soci.

29. Le limitazioni ai poteri di rappresentanza non sono opponibili ai terzi, anche se pubblicate, salvo si provi che abbiano intenzionalmente agito a danno della società.

30. Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per le ragioni dell'ufficio, ed il compenso eventualmente determinato all'atto di nomina. Può essere accantonata a favore degli amministratori, nelle forme reputate idonee, un'indennità per la risoluzione del rapporto da liquidarsi all'estinzione del mandato.

31. I soci e/o gli amministratori possono assumere la qualità di socio illimitatamente responsabile in società concorrenti o esercitare un'attività concorrente per conto proprio o di terzi ovvero essere amministratore o direttore generale di società concorrenti, previo parere favorevole dell'assemblea dei soci.

32. Per le sanzioni amministrative conseguenti a violazioni delle norme amministrative e fiscali commesse dai rappresentanti della società nello svolgimento delle loro mansioni e nei limiti dei loro poteri, la società, nei modi e nei termini consentiti dalle vigenti disposizioni normative, assume il relativo debito con facoltà, se del caso, di addivenire a definizione agevolata delle pendenze. L'assunzione di responsabilità viene in ogni caso esclusa quando chi ha commesso la violazione ha agito volontariamente in danno della società o, comunque, con dolo o colpa grave.

Controllo legale dei conti

33. Nei casi previsti dalla legge il controllo legale dei conti è esercitato da un collegio sindacale composto di tre membri effettivi e due supplenti tutti iscritti nel registro dei revisori contabili istituito presso il Ministero della Giustizia nominati con decisione dei soci, che provvedono anche alla designazione del presidente ed alla determinazione del compenso spettante ai sindaci effettivi. I sindaci, i cui poteri e funzioni sono stabiliti dal Codice Civile, restano in carica per tre esercizi con scadenza alla data dell'assemblea convocata per l'approvazione del bilancio relativo al terzo esercizio dell'incarico e sono rieleggibili. Il collegio sindacale ha le funzioni previste dall'art. 2403 C.C. ed esercita altresì il controllo contabile.

34. Salvi i casi di nomina obbligatoria del collegio sindacale, i soci possono in ogni momento nominare un revisore scelto tra gli iscritti nel registro istituito presso il Ministero della Giustizia. Il revisore ha la medesima durata, le stesse

funzioni, competenze e poteri del collegio sindacale, e cesserà di diritto dalla carica dal momento in cui è iscritta nel registro delle imprese la nomina del collegio sindacale.

Bilancio e utili

35. Gli esercizi sociali si chiudono il 31 (trentuno) dicembre di ogni anno.

Il bilancio deve essere approvato dai soci, entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio ovvero entro centottanta giorni qualora particolari esigenze relative alla struttura ed all'oggetto della società lo richiedano; in quest'ultimo caso peraltro gli amministratori devono segnalare nella loro relazione sulla gestione (o nella nota integrativa in caso di bilancio redatto in forma abbreviata) le ragioni della dilazione.

36. Gli utili netti risultanti dal bilancio approvato, dedotto il cinque per cento per la riserva legale sino a che questa non raggiunga il limite di legge, verranno distribuiti o accantonati secondo quanto stabilito dai soci all'approvazione del bilancio.

I versamenti in denaro fatti dai soci alla società possono essere effettuati nei limiti di legge, sotto forma di apporto o sotto forma di finanziamento fruttifero o infruttifero con naturale diritto a restituzione.

Titoli di debito

37. La società può emettere titoli di debito che possono essere sottoscritti unicamente dai soggetti a ciò legittimati. La competenza ad emettere i titoli di debito spetta, su proposta dell'organo amministrativo, all'assemblea con il voto favorevole di tanti soci che rappresentano il 65% (sessantacinque per cento) del capitale sociale.

La delibera di emissione prevede le condizioni del prestito e le modalità di rimborso.

Scioglimento e liquidazione

38. La società si scioglie per le cause previste dalla legge.

La competenza per decidere od accertare tutte le cause di scioglimento previste in modo specifico dal presente statuto spetta agli amministratori, che cureranno i relativi adempimenti pubblicitari.

39. La nomina e la revoca dei liquidatori è di competenza dell'assemblea, che delibera con le maggioranze previste per le modificazioni dello statuto: in caso di nomina di pluralità di liquidatori, gli stessi costituiscono un collegio di liquidazione che funzionerà a norma di legge. Salva diversa delibera dell'assemblea, al liquidatore ovvero al collegio dei liquidatori compete il potere di compiere tutti gli atti utili ai fini della liquidazione. In ogni caso, è riservata alla assemblea dei soci la determinazione dei criteri in base ai quali deve svolgersi la liquidazione.

Comunicazioni

40. Tutte le comunicazioni, ove il presente statuto non prescriva una forma specifica, dovranno essere effettuate in forma scritta e recapitate a mano contro ricevuta o per posta mediante raccomandata A.R., o per telefax o per invio di posta elettronica ai soci all'indirizzo risultanti dal Registro delle Imprese, agli amministratori, ai sindaci, al revisore, ai liquidatori ed alla società all'indirizzo della società risultante dal Registro Imprese.

Clausola compromissoria

41. Tutte le controversie che dovessero insorgere fra i soci ovvero tra i soci e la società, gli amministratori, i liquidatori, i sindaci, purchè compromissibili, saranno devolute al giudizio di un arbitro nominato dal Presidente del Tribunale nel cui circondario la società ha sede entro il termine di 30 (trenta) giorni dalla domanda, proposta su istanza della parte più diligente. L'arbitro deciderà ex bono et aequo, entro 90 (novanta) giorni dalla nomina. Non possono essere oggetto di clausola compromissoria le controversie nelle quali la legge preveda l'intervento obbligatorio del pubblico ministero. Le modifiche dell'atto costitutivo che introducano o sopprimano clausole compromissorie, devono essere approvate dai soci che rappresentino almeno i due terzi del capitale sociale. I soci assenti o dissenzienti possono, entro i successivi 90 (novanta) giorni, esercitare il diritto di recesso

Rinvio

42. Per tutto quanto non previsto dal presente Statuto si rinvia alle vigenti disposizioni di legge.»

Huitième résolution

En remplacement des administrateurs démissionnaires la personne suivante est nommée en qualité d'administrateur unique de la Société:

- Monsieur Carlo BERNARDOCCHI, né le 11 septembre 1965 à Verona, Italie et résident à Verona, Italie, via Pigna 1, code fiscal italien BRN CRL 65P11 L781OT ,

lequel mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2011.

Neuvième résolution

Mandat est donné à FIDUCENTER S.A., aux fins:

- D'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce de Luxembourg dès réception de la preuve de l'inscription de la société au Registre du Commerce italien;
- De procéder à la clôture du/des compte(s) bancaire(s) de la société.
- De procéder au transfert des soldes desdits comptes bancaires sur un compte à ouvrir au nom de la société désormais de nationalité italienne.

Effet juridique:

Les résolutions prises aux points 1 à 9 prendront effet à la date d'inscription de la société au Registre de Commerce en Italie.

Dixième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Carlo BERNARDOCCHI, né le 11 septembre 1965 à Verona, Italie et domicilié en via Palladio 22 à Verona, code fiscal italien BRN CRL 65P11 L781OT - aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce italien, avec faculté d'apporter toutes les modifications et signer individuellement tout document nécessaire et utile pour procéder à cette inscription.

Confirmation

Le notaire instrumentaire certifie sur la base de l'état patrimonial susvisé que le capital social d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) était intégralement souscrit et entièrement libéré lors du transfert de la société vers l'Italie.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. ZIANVENI, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 6 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43757. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010146075/389.

(100167376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Lion/Gem Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.339.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 29 octobre 2010

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 29 octobre 2010, Lion Capital (Guernsey) II Limited, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 12.500 parts sociales d'une valeur de 1,- Euro chacune, à la société Lion Capital (Guernsey) III Limited, avec siège social à Le Bordage, Tudor House, Second Floor, St. Peter Port, Guernesey, GY1 3PP, enregistrée auprès le registre HM Greffier sous le numéro 55334.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010146210/18.

(100166546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

DZ Privatbank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 15.579.

Wir teilen mit, dass

Herr Andreas Geißler, Bahnhofstr. 2; D - 88299 Leutkirch;

mit Wirkung zum 30. September 2010 sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates der DZ PRIVATBANK S.A. niedergelegt hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 02.11.2010.

DZ PRIVATBANK S.A.

E. Spurk

Référence de publication: 2010146200/15.

(100166976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Office & Home Properties S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Capital social: EUR 90.000,00.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 15, rue Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 90.075.

—
*Extrait des décisions prises par l'Assemblée Gén Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg
27 octobre 2010 à 14:30 h*

1) L'assemblée prolonge les mandats de l'administrateur et du commissaire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016

Fait à Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2010146215/15.

(100166587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

P.G. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 130.253.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 22
octobre 2010*

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur ROSSI Jacopo, 60 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, et Monsieur VEGAS-PIERONI Louis sont renommés administrateurs.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

P.G. INVEST S.A.

Jacopo ROSSI

Administrateur

Référence de publication: 2010146216/18.

(100166576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Rockpoint TRE I Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 139.870.

—
RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 décembre 2008 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2008 déposé le 13 juillet 2009 no L090103848.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010146223/12.

(100166436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

RE ENERGY Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 148.025.

—
Extrait d'acte de fusion

Il résulte, suite à l'acte de fusion de la société de droit italien dénommée HELIOPOLIS Srl, associé de RE ENERGY MANAGEMENT S.à r.l., avec la société de droit italien dénommée CONSOLIDA Srl, délibéré par-devant Maître Mauro PAPPAGLIONE, notaire demeurant à TRENTO (Italie) en date du 22.09.2010, que:

le siège social de la société HELIOPOLIS Srl est transféré à Via Giosué Carducci, n°18 I-20123 MILANO et que la société HELIOPOLIS Srl appartient au Registre de Commerce des Sociétés de Milano sous numéro MI1939006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Pour la société RE ENERGY CAPITAL MANAGEMENT Srl

BANQUE BPP S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010146224/18.

(100167001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Trendiction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.643,00.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 145.359.

—
L'an deux mille dix, le premier octobre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

se tient l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Trendiction S.à r.l. avec siège social à L-4221 Esch-sur-Alzette, 66 rue de Luxembourg inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.359, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 12 mars 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 769 du 9 avril 2009 (la «Société »).

L'Assemblée est présidée par Mr Thibaut Britz, demeurant à L-3489 Dudelange, 65 rue Mme Mayrisch,

qui nomme comme secrétaire Mr Christophe Folschette, demeurant à L 3345 Leudelange, 3 rue Belle-Vue.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mr Robert Glaesener, demeurant à L 1928 Luxembourg, 3 rue Michel Lentz.

Monsieur le président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Conversion des 1.000 (mille) parts sociales actuelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune en 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;

2. Création de parts sociales de catégorie A, de catégorie B et de catégorie C et conversion des 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune existantes en 18.750 (dix-huit mille sept cent cinquante) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et 6.250 (six mille deux cent cinquante) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;

3. Augmentation du capital social à hauteur d'un montant de EUR 19.643 (dix-neuf mille six cent quarante-trois euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros) représenté par 18.750 (dix-huit mille sept cent cinquante) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et 6.250 (six mille deux cent cinquante) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune à un montant de EUR 44.643 (quarante-quatre mille six cent quarante-trois euros) représenté par 18.750 (dix-huit mille sept cent cinquante) parts sociales de catégorie A, 6.250 (six mille deux cent cinquante) parts sociales de catégorie B et 19.643 (dix-neuf mille six cent quarante-trois) parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune par l'émission de 19.643 (dix-neuf mille six cent quarante-trois) nouvelles parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;

4. Renonciation des associés actuels à leur droit de souscription préférentiel;

5. Souscription et libération de 19.643 (dix-neuf mille six cent quarante-trois) parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune avec une prime d'émission globale de EUR 420.357 (quatre cent vingt mille trois cent cinquante-sept euros);

6. Modification de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« 4.1. La Société a pour objet l'acquisition, le développement, l'exploitation et la cession, par quelques moyens que ce soit, de droits de propriété intellectuelle de quelque nature qu'ils soient. En particulier, la Société pourra acquérir, développer, exploiter, mettre à disposition et céder, par quelques moyens que ce soit, des marques, patents, codes sources et licences.

4.2. La Société a encore pour objet la prestation de services, tant en tout endroit de la Communauté européenne que partout ailleurs dans le monde entier, la vente et la distribution, par internet, tout réseau informatique et de communication ou autre procédé, de communication de produits de nature informationnelle, médiatique, photographique, audiovisuelle, informatique et, de façon générale, de tout produit ayant trait à la diffusion de l'actualité économique, juridique, de divertissement ou autres, à des fins commerciales, en incluant toutes prestations de services et de conseil s'y rattachant de près ou de loin.

4.3. La Société a en outre comme objet, la conception, la création, la publication et toute autre opération liée, de produits sur supports écrits ou non en relation avec la vente ou la diffusion des services ci-dessus mentionnés.

4.4. La Société a également comme objet la création, la gestion, l'opération et la diffusion de sites internet et la mise à disposition de sites à des tiers à des fins commerciales.

4.5. L'objet de la Société est encore la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder, par voie d'offre privée uniquement, à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en parts sociales et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.6 D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social. »

7. Modification des statuts afin d'augmenter et de fixer le nombre des gérants à 3 (trois) dont 1 (un) gérant de catégorie A qui sera proposé par les détenteurs de parts sociales de catégorie A, 1 (un) gérant de catégorie B qui sera proposé par les détenteurs de parts sociales de catégorie B et 1 (un) gérant de catégorie C qui sera proposé par les détenteurs de parts sociales de catégorie C;

8. Modification des statuts afin de fixer le quorum de présence et la majorité décisionnelle (requérant l'approbation du gérant de catégorie A et du gérant de catégorie C) au sein du conseil de gérance applicable à certaines décisions stratégiques;

9. Modification des statuts afin de fixer les règles de nomination des gérants (chaque catégorie de parts sociales aura le droit de proposer la nomination d'un gérant par l'assemblée générale des associés);

10. Modification des statuts afin de confier la présidence du conseil de gérance à un gérant de catégorie A;

11. Modification des statuts afin de fixer les règles de convocation aux assemblées générales des associés et aux conseils de gérance (chaque catégorie d'associés pourra convoquer l'assemblée générale en respectant un préavis de convocation de 8 (huit) jours et indiquant l'ordre du jour) ainsi que la fréquence des réunions du conseil de gérance (au moins une réunion mensuelle);

12. Modification des statuts afin d'assurer que la Société soit engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux gérants et pour les contrats et engagements dépassant une valeur cumulée de EUR 10.000 (dix mille euros) par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie C;

13. Modification des statuts afin d'établir une majorité décisionnelle applicable à certaines décisions importantes, sous réserve de règles d'ordre public plus sévères;

14. Modification des statuts afin d'insérer la répartition des pouvoirs entre l'assemblée générale des associés et le conseil de gérance;

15. Refonte des statuts;

16. Nomination de 3 (trois) gérants;

17. Divers.

II. Que les associés présents à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, les associés présents et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

III. Qu'il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à l'assemblée, que l'assemblée peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle prend avec l'accord unanime des associés présents ou représentés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir les 1.000 (mille) parts sociales existantes d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) en 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'organiser le capital social de la Société en trois catégories de parts sociales et de créer des parts sociales de catégorie A, des parts sociales de catégorie B et des parts sociales de catégorie C, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

L'assemblée décide dès lors de convertir les 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune existantes en 18.750 (dix-huit mille sept cent cinquante) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et en 6.250 (six mille deux cent cinquante) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et de créer des parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Allocation des parts sociales existantes

1. Allocation de 18.750 (dix-huit mille sept cent cinquante) parts sociales de catégorie A à Monsieur Thibaut Britz en remplacement de ses 750 (sept cent cinquante) parts sociales existantes.

2. Allocation de 6.250 (six mille deux cent cinquante) parts sociales de catégorie B à Monsieur Christophe Folschette en remplacement de ses 250 (deux cent cinquante) parts sociales existantes.

L'assemblée décide de donner pouvoir au conseil de gérance afin de mettre à jour le registre des associés de la Société pour refléter la présente résolution.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de EUR 19.643 (dix-neuf mille six cent quarante-trois euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales à un montant de EUR 44.643 (quarante-quatre mille six cent quarante-trois euros) représenté par 18.750 (dix-huit mille sept cent cinquante) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, 6.250 (six mille deux cent cinquante) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et de 19.643 (dix-neuf mille six cent quarante-trois) parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de 1 (un euro) chacune par l'émission de 19.643 (dix-neuf mille six cent quarante-trois) nouvelles parts sociales de catégorie C. Les 19.643 (dix-neuf mille six cent quarante-trois) parts sociales de catégorie C seront émises avec une prime d'émission globale de EUR 420.357 (quatre cent vingt mille trois cent cinquante-sept euros).

Souscription et Libération

Intervient à l'instant la société à responsabilité limitée Novestis S.à r.l. , avec siège social à L-1928 Luxembourg, 3 rue Michel Lentz, représentée par son gérant unique Monsieur Robert Glaesener, qui déclare souscrire à 19.643 (dix-neuf mille six cent quarante-trois) parts sociales de catégorie C nouvellement émises d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune avec une prime d'émission d'un montant global de EUR 420.357 (quatre cent vingt mille trois cent cinquante-sept euros), et libérer les parts sociales nouvelles et la prime d'émission y rattachée intégralement au moyen d'un apport en numéraire.

Il résulte d'une attestation bancaire remise au notaire instrumentant que le montant de EUR 440.000 (quatre cent quarante mille euros) est à la disposition de la Société.

L'assemblée reconnaissant que les associés existants ont renoncé régulièrement à leur droit de souscription préférentiel, accepte la société Novestis S.à r.l. comme nouvel associé de la Société et admet la souscription et la libération par la société anonyme Novestis S.à r.l. comme dit ci-avant.

L'assemblée décide de donner pouvoir au conseil de gérance afin de mettre à jour le registre des associés de la Société et d'émettre les certificats de parts sociales.

Les souscripteurs aux parts sociales de catégorie A, aux parts sociales de catégorie B et aux parts sociales de catégorie C nouvellement émises participent dès à présent à l'assemblée, aux délibérations et aux votes.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société qui est devenu l'article quatre (4) après la refonte des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **4.1.** La Société a pour objet l'acquisition, le développement, l'exploitation et la cession, par quelques moyens que ce soit, de droits de propriété intellectuelle de quelque nature qu'ils soient. En particulier, la Société pourra acquérir, développer, exploiter, mettre à disposition et céder, par quelques moyens que ce soit, des marques, patents, codes sources et licences.

4.2. La Société a encore pour objet la prestation de services, tant en tout endroit de la Communauté européenne que partout ailleurs dans le monde entier, la vente et la distribution, par internet, tout réseau informatique et de communication ou autre procédé, de communication de produits de nature informationnelle, médiatique, photographique, audiovisuelle, informatique et, de façon générale, de tout produit ayant trait à la diffusion de l'actualité économique, juridique, de divertissement ou autres, à des fins commerciales, en incluant toutes prestations de services et de conseil s'y rattachant de près ou de loin.

4.3. La Société a en outre comme objet, la conception, la création, la publication et toute autre opération liée, de produits sur supports écrits ou non en relation avec la vente ou la diffusion des services ci-dessus mentionnés.

4.4. La Société a également comme objet la création, la gestion, l'opération et la diffusion de sites internet et la mise à disposition de sites à des tiers à des fins commerciales.

4.5. L'objet de la Société est encore la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder, par voie d'offre privée uniquement, à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en parts sociales et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.6. D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts afin de fixer le nombre des gérants à 3 (trois) dont 1 (un) gérant de catégorie A qui sera proposé par les détenteurs de parts sociales de catégorie A, 1 (un) gérant de catégorie B qui sera proposé par les détenteurs de parts sociales de catégorie B et 1 (un) gérant de catégorie C qui sera proposé par les détenteurs de parts sociales de catégorie C.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts afin de fixer le quorum de présence et la majorité décisionnelle au sein du conseil de gérance applicable, sous réserve d'autres décisions stratégiques prévues par le pacte d'associés, aux décisions stratégiques suivantes:

- a) achats et vente d'IP, licensing d'IP;
- b) préparation d'une fusion, scission ou transfert d'actifs impliquant la Société;
- c) les décisions excédant en une ou plusieurs fois une valeur cumulée d'EUR 10.000 de coûts ou de revenus;
- d) conclusion d'un prêt et émission de produits de dettes (p.ex. obligations);
- e) la création, liquidation et cession de filiales ou de succursales, l'investissement, la prise et la cession de participation dans des sociétés ou autres entités, l'exercice des droits de la Société au niveau de ces filiales, succursales et participations.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts afin de fixer les règles de nomination des gérants.

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts afin de confier la présidence du conseil de gérance à un gérant de catégorie A.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts afin de fixer les règles de convocation aux assemblées générales des associés et au conseil de gérance ainsi que la fréquence des réunions du conseil de gérance (au moins une réunion mensuelle).

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts afin d'assurer que la Société soit engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux gérants et pour les contrats et engagements dépassant une valeur cumulée de EUR 10.000 (dix mille euros) par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie C.

Onzième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts afin d'établir une majorité décisionnelle requérant l'approbation des détenteurs de parts sociales de catégorie A et C applicable aux décisions stratégiques suivantes:

- a) la modification des statuts de la Société, y compris augmentation ou réduction de capital;
- b) la fusion ou scission de la Société, respectivement les opérations qui s'apparentent à des opérations de fusion ou de scission, tels que le transfert d'actifs, de branche d'activité, d'universalité et du patrimoine professionnel réalisé suivant les articles 308bis-1 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- c) la fixation du nombre des gérants, leur nomination, révocation et rémunération;
- d) la nomination et la révocation du commissaire aux comptes respectivement du réviseur d'entreprises;
- e) la distribution de dividendes;
- f) la dissolution et liquidation de la Société;
- g) toutes les décisions stratégiques réservées au conseil de gérance / d'administration si, pour l'une ou l'autre raison, de telles matières étaient présentées à l'assemblée générale pour décision.

Douzième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, sous la dénomination «Trendiction S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois luxembourgeoises applicables, les présents statuts, une convention d'investissement ainsi que par un pacte d'associés.

Art. 2. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré sur le territoire de la commune par décision du conseil de gérance. Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts. Il peut être créé par décision du conseil de gérance des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En cas d'événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeure une société de droit luxembourgeois.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute d'un associé.

Art. 4. Objet.

4.1 La Société a pour objet l'acquisition, le développement, l'exploitation et la cession, par quelques moyens que ce soit, de droits de propriété intellectuelle de quelque nature qu'ils soient. En particulier, la Société pourra acquérir, développer, exploiter, mettre à disposition et céder, par quelques moyens que ce soit, des marques, patents, codes sources et licences.

4.2 La Société a encore pour objet la prestation de services, tant en tout endroit de la Communauté européenne que partout ailleurs dans le monde entier, la vente et la distribution, par internet, tout réseau informatique et de communication ou autre procédé, de communication de produits de nature informationnelle, médiatique, photographique, audiovisuelle, informatique et, de façon générale, de tout produit ayant trait à la diffusion de l'actualité économique, juridique, de divertissement ou autres, à des fins commerciales, en incluant toutes prestations de services et de conseil s'y rattachant de près ou de loin.

4.3 La Société a en outre comme objet, la conception, la création, la publication et toute autre opération liée, de produits sur supports écrits ou non en relation avec la vente ou la diffusion des services ci-dessus mentionnés.

4.4 La Société a également comme objet la création, la gestion, l'opération et la diffusion de sites internet et la mise à disposition de sites à des tiers à des fins commerciales.

4.5 L'objet de la Société est encore la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder, par voie d'offre privée uniquement, à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en parts sociales et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.6 D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à quarante-quatre mille six cent quarante-trois euros (EUR 44.643) représenté par quarante-quatre mille six cent quarante-trois (44.643) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune réparties en trois catégories de parts sociales comme suit: 18.750 (dix-huit mille sept cent cinquante) parts sociales de catégorie A, 6.250 (six mille deux cent cinquante) parts sociales de catégorie B et 19.643 (dix-neuf mille six cent quarante-trois) parts sociales de catégorie C ayant les droits et obligations tels que décrits dans les présents statuts et dans le pacte d'associés.

5.2 Les parts sociales sont nominatives.

La Société reconnaît une seule personne par part sociale; si une part sociale est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propiétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

Art. 6. Cession de parts sociales.

6.1 La cession de parts sociales, le droit de préemption, le drag along, le tag along, le nantissement de parts sociales et autres opérations touchant aux parts sociales sont régies par le pacte d'associés.

6.2. Les opérations touchant aux parts sociales, opérées en violation des dispositions du pacte d'associés ne sortiront aucun effet à l'égard de la Société et des autres associés.

Art. 7. Héritiers. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de sa gérance.

Titre II. - Assemblée générale des associés

Art. 8. Pouvoirs. Outre les matières réservées par la loi à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence de l'assemblée générale:

- a) la modification des statuts;
- b) l'augmentation et la réduction du capital;
- c) l'émission et l'annulation de parts sociales;
- d) la nomination, révocation et rémunération des gérants;
- e) la nomination, révocation et rémunération du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprises;
- f) les opérations de fusion et de scission et opérations assimilées;
- g) l'approbation des comptes annuels;
- h) l'affectation du résultat de l'exercice;
- i) la décharge aux gérants;
- j) l'approbation de certaines opérations financières de la Société (p.ex. assistance financière);
- k) la liquidation de la société;
- l) la nomination du liquidateur, la fixation de ses pouvoirs et sa rémunération;

m) la nomination du commissaire à la liquidation.

Art. 9. Date et Lieu de l'assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier mardi du mois de juin à 10.00 heures du matin au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché du Luxembourg à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Convocation à l'assemblée générale. Chaque catégorie d'associés pourra convoquer l'assemblée générale en respectant un préavis de convocation de huit jours (8) et indiquant l'ordre de jour.

Les convocations seront adressées par lettre recommandée et par fax ou email, aux associés inscrits dans le registre des associés à l'adresse y référencée pour chaque associé. Il devra être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une réunion, et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Art. 11. Quorum - Majorité - Représentation. Toute assemblée générale des associés est valablement composée si (i) la majorité du capital social est présente ou représentée et (ii) les parts sociales de catégorie A et C présentes ou représentées.

Sauf dispositions légales d'ordre public plus sévères, les décisions seront prises à la majorité simple. Les décisions stratégiques requièrent l'approbation des détenteurs des parts sociales de catégorie A et C. Sont des décisions stratégiques au niveau de l'assemblée générale:

- a) la modification des statuts de la Société, y compris augmentation ou réduction de capital;
- b) la fusion ou scission de la Société, respectivement les opérations qui s'apparentent à des opérations de fusion ou de scission, tels que le transfert d'actifs, de branche d'activité, d'universalité et du patrimoine professionnel réalisé suivant les articles 308bis-1 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- c) la fixation du nombre des gérants, leur nomination, révocation et rémunération;
- d) la nomination et la révocation du commissaire aux comptes respectivement du réviseur d'entreprises;
- e) la distribution de dividendes;
- f) la dissolution et liquidation de la Société;
- g) toutes les décisions stratégiques réservées au conseil de gérance si, pour l'une ou l'autre raison, de telles matières étaient présentées à l'assemblée générale pour décision.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés.

Un associé peut prendre part aux assemblées générales des associés en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Tout associé peut participer à toute assemblée d'associés par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant l'identification de cette personne et à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Chaque part sociale donne droit à une voix et sera prise en compte conformément aux dispositions de la convention d'investissement.

Art. 12. Associé unique. Si la Société a seulement un associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique qui sont prises dans le cadre du premier paragraphe sont inscrites dans un procès-verbal.

Titre III. - Gérance

Art. 13. Nombre de gérants - Désignation. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois (3) gérants. Les gérants seront répartis en un (1) gérant de catégorie A, un (1) gérant de catégorie B et (1) un gérant de catégorie C. Le gérant de catégorie A sera proposé par les détenteurs de parts sociales de catégorie A, le gérant de catégorie B sera proposé par les détenteurs de parts sociales de catégorie B et le gérant de catégorie C sera proposé par les détenteurs de parts sociales de catégorie C.

Toutefois, si à une assemblée générale des associés il est constaté que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil de gérance peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des associés suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsqu'une personne morale est nommée gérant de la Société, la personne morale doit désigner une personne physique qui représentera la personne morale au sein de la Société.

Les gérants occuperont leurs fonctions jusqu'à ce que leurs remplaçants soient nommés.

Tout gérant est révocable par résolution de l'assemblée générale des associés sur proposition préalable des détenteurs des parts sociales qui l'avaient initialement proposé.

Art. 14. Président - Secrétaire. Le gérant de catégorie A sera le président du conseil de gérance.

En cas d'un conseil de gérance composé d'un membre, ce gérant unique sera le président du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion, un président pour assurer la présidence pro tempore de cette réunion.

Art. 15. Pouvoirs. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour gérer la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la loi, les statuts, la convention d'investissement ou le pacte d'associés à l'assemblée générale.

Art. 16. Convocation et Tenue des réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par mois.

Le conseil de gérance fixera un calendrier des réunions mensuelles à l'avance pour l'année civile suivante. L'ordre du jour sera préparé par le président du conseil de gérance et contiendra les points proposés par les gérants.

Le conseil de gérance pourra se réunir en dehors des réunions mensuelles chaque fois que les circonstances l'exigent sur convocation d'un quelconque gérant. Sauf cas d'urgence, qui sera précisé dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, un préavis de quarante-huit (48) heures devra être respecté. La convocation devra contenir l'ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant.

Tout gérant pourra participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les associés présents à une telle réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision.

Les décisions seront prises à la majorité simple des voix exprimées des gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de partage des voix, la voix du Président du conseil de gérance sera prépondérante.

Toutefois, sous réserve d'autres décisions stratégiques prévues par le pacte d'associés, les décisions stratégiques suivantes requièrent l'approbation du gérant de catégorie A et du gérant de catégorie C:

- a) achats et vente d'IP, licensing d'IP;
- b) préparation d'une fusion, scission ou transfert d'actifs impliquant la Société;
- c) les décisions excédant en une ou plusieurs fois une valeur cumulée d'€ 10.000 de coûts ou de revenus;
- d) conclusion d'un prêt et émission de produits de dettes (p.ex. obligations);
- e) la création, liquidation et cession de filiales ou de succursales, l'investissement, la prise et la cession de participation dans des sociétés ou autres entités, l'exercice des droits de la Société au niveau de ces filiales, succursales et participations.

Art. 17. Représentation de la Société. La Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe de deux (2) gérants, sauf pour les engagements et contrats dont la valeur cumulée dépasse dix mille euros (EUR 10.000) qui devront être signés conjointement par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie C.

Titre IV - Surveillance

Art. 18. Commissaire aux comptes – Réviseur d'entreprises. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, associés ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

A partir du moment où la Société dépasse les seuils légaux, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, associés ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Titre V – Exercice social – Allocation des résultats

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Allocation des bénéfices. A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura été atteinte et aussi longtemps qu'elle représentera dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés déterminera l'affectation du profit annuel net.

Dans l'hypothèse où des parts sociales sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces parts sociales.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution, Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Titre VII. - Disposition finale - Loi applicable

Art. 22. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la loi du 10 août 1915, la convention d'investissement et le pacte d'associés. En cas de divergences, le pacte d'associés prévaut.

Treizième résolution

L'assemblée décide que le gérant actuel, savoir Monsieur Thibaut Britz, ingénieur, né le 21 janvier 1983, demeurant L-3489 Dudelange, 65 rue Mme Mayrisch, sera dorénavant gérant de catégorie A. Son mandat est illimité dans le temps.

Quatorzième résolution

L'assemblée nomme avec effet immédiat Monsieur Christophe Folschette, indépendant, né le 10 décembre 1982, demeurant à L-3345 Leudelange, 3 rue Belle-Vue, gérant de catégorie B. Son mandat est illimité dans le temps.

Quinzième résolution

L'assemblée nomme avec effet immédiat Monsieur Robert Glaesener, né le 11 décembre 1970, demeurant à L-1928 Luxembourg, 3 rue Michel Lentz, gérant de catégorie C. Son mandat est illimité dans le temps.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme d'environ deux mille euros (€ 2.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Britz, Folschette, Glaesener, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 octobre 2010. Relation: EAC/2010/11848. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010146085/451.

(100167217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Molene Financière Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 65.795.

- Par la présente, la soussignée, société EUROTRUST n° RCSL B 86.381, avec siège social au, 33 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, démissionne avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société MOLENE FINANCIERE HOLDING S.A. avec siège social au 33 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, n° RCSL B 65.795.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

EUROTRUST

BP 3066, 33 allée Scheffer

L-1030 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010146213/15.

(100166636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Reger Diamond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 134.827.

Hiermit erklären ihre sofortige Demissionierung betreffend die Gesellschaft REGER DIAMOND S.A., RCSL N° B 134.827

- als Mitglieder des Verwaltungsrates

Herr Paul-Hubertus NELKE

- als Kommissar der Gesellschaft

die Gesellschaft ABAKUS SERVICE S.A.

Luxemburg, den 31.10.2010.

Abakus Service s.a.

Société anonyme

Paul-Hubertus NELKE

Référence de publication: 2010146225/17.

(100166577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Schonfells S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 105.533.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 22 octobre 2010

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur HEITZ Jean-Marc et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

SCHONFELLS S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2010146227/17.

(100166590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

United in Sports Parallel I S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 138.455.

Lors de la résolution du gérant United in Sports Parallel I GP Limited agissant en tant qu'associé commandité de la société United in Sports Parallel I S.C.S., en date du 11 octobre 2010, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010146228/12.

(100166930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Zafy, Société Civile.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg E 654.

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 1^{er} janvier 2010 que le capital social de la société se répartit désormais comme suit:

Comexco International S.à r.l.	1.999,- parts en pleine propriété
Luxfiducia S.à r.l.	1,- part en pleine propriété
Total:	2.000,- parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010146230/15.

(100166874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

"Automatic Distributors Luxembourg Company" (ADLC), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Dudelange, 23, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 9.233.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 28 octobre 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- Automatic Distributors Luxembourg Company (ADLC) S.à.r.l., avec siège social à L-2430 Dudelange, 23, rue Michel Rodange, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge, et liquidateur Maître Nicolas BERNARDY, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 19 novembre 2010 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Nicolas BERNARDY

Le liquidateur

Référence de publication: 2010146231/20.

(100167709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

audit.lu, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises.

R.C.S. Luxembourg B 113.620.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010146232/11.

(100167388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

veNova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 148.687.

—
Les comptes annuels au 31.5.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2010146233/11.

(100167456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Agence et Bureau de Consultance technique, ingénieurs-conseils, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 47.648.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 02.11.2010.
Fiduciaire S.à r.l.
CabexcO
Centre Helfent
1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange
Signature

Référence de publication: 2010146234/15.

(100167637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Alphard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010146235/9.

(100167811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

ArcelorMittal Dommeldange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 17.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010146236/10.

(100167618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Wex Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 109.335.

L'an deux mille dix, le trois septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "WEX LIMITED SA." R.C.S. LUXEMBOURG Numéro B 109.335 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN en date du 6 juillet 2005 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1165 du 8 novembre 2005.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire en date du 21 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1277 du 1^{er} juillet 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L – 1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Rachel UHL, juriste, domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les sept mille vingt (7.020) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois million cinq cent dix mille euros (EUR 3.510.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Rapport de gestion et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat pour la période s'achevant au 31 décembre 2009.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

4. Approbation du bilan de clôture de la société luxembourgeoise.

5. Transfert du siège social de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la forme juridique d'une société anonyme (S.P.A.) selon le droit Italien.

6. Fixation du siège social à Castano Primo, Via Villoresi, 48 – Italie.

7. Modification de la dénomination sociale en "WEX S.P.A.".

8. Démission de quatre administrateurs en place et décharge à leur donner pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

9. Démission du commissaire aux comptes en place, décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

10. Refonte complète des statuts pour les adapter au droit italien.

11. Nomination de nouveaux administrateurs.

12. Nomination d'un nouveau collège de commissaires.

13. Effet juridique relative aux résolutions prises.

14. Mandat à donner aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

15. Mandat à donner à Dr. Marco GAMBARO aux fins de procéder à toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce italien et aux fins de convoquer une assemblée générale extraordinaire en Italie afin de confirmer le transfert de siège en Italie et d'adapter les statuts de la société à la législation italienne.

16. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes, approuve à l'unanimité les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2009, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

Les Actionnaires constatent le résultat de l'exercice. En conséquence, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice clôturé du 31 décembre 2009 comme suit:

Résultats reportés	4.924,75 Euros
Bénéfice de l'exercice:	12.003.695,11 Euros
Acompte su dividende au 10/08/2009	<u>7.680.000,00 Euros</u>
Report à nouveau	4.328.619,86 Euros

Troisième résolution

Par votes spéciaux, décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale approuve le bilan de clôture au 3 septembre 2010 de la société au Luxembourg, lequel bilan après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société en Italie, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera son existence sous la forme juridique d'une société anonyme (S.P.A.) selon le droit italien.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la société en Italie à Castano Primo, Via Villoresi, 48.

La Société ne maintiendra pas de succursale ou d'autre entité juridique au Luxembourg.

Septième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "WEX S.P.A.".

Huitième résolution

Il est pris acte de la démission des quatre administrateurs en place:

- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - Madame Nicole THOMMES, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- Par vote spécial, il leur est donné décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Neuvième résolution

Il est pris acte de la démission du commissaire aux comptes en place:

la société CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Par vote spécial, il lui est donné décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Dixième résolution

Les statuts, complètement refondus afin d'être adaptés à la législation italienne, auront désormais le teneur suivante:

STATUTO

«Denominazione - Oggetto - Sede - Durata

1. E' costituita una Società per Azioni denominata:

"WEX S.P.A."

2. La Società ha per oggetto lo svolgimento, in Italia e all'estero, delle attività di:

- assunzione di partecipazioni in società o enti;
- gestione delle partecipazioni possedute;
- concessione di finanziamenti sotto qualsiasi forma, ivi incluso il rilascio di garanzie, a favore delle società direttamente o indirettamente partecipate.

La società potrà inoltre, in via strumentale alle attività di cui sopra, compiere qualsiasi operazione, anche su beni immobili, necessaria od utile per il conseguimento dell'oggetto sociale (compreso il rilascio di garanzie personali o reali anche nell'interesse di terzi e l'assunzione di mutui e finanziamenti anche ipotecari). La società potrà inoltre ricevere finanziamenti dai propri soci o dalle altre società del gruppo, nel rispetto della normativa applicabile.

E' comunque escluso l'esercizio di qualsiasi attività che sia riservata agli iscritti in albi professionali previsti dal T.U.F. nonchè l'esercizio nei confronti del pubblico delle attività di assunzione di partecipazioni, di concessione di finanziamenti sotto qualsiasi forma, di prestazione di servizi di pagamento e di intermediazione in cambi e ogni altra attività di cui all'art. 106 T.U.B.

3. La Società ha sede in Castano Primo.

Il domicilio dei soci, degli amministratori, dei sindaci e del revisore, per i loro rapporti con la società, è quello che risulta dai libri sociali.

4. La durata della Società è fissata dalla data della sua costituzione sino al 31.12.2050 e potrà essere prorogata.

Capitale

5. Il capitale sociale è determinato di Euro 3.510.000,00 suddiviso in n. 7.020 azioni ordinarie da nominali euro 500,00 cadauna, aventi tutte eguale diritto di voto e godimento.

6. Il capitale può essere aumentato anche con la emissione di azioni privilegiate ed aventi diritti diversi da quelli delle precedenti azioni.

7. Le azioni sono liberamente trasferibili per atto tra vivi ai parenti in linea retta del socio trasferente. Nel caso però di trasferimento per atto tra vivi a persone diverse dalle suddette, o di trasferimento per successione testata o intestata a causa di morte i soci avranno diritto di rilevare le azioni del socio defunto o del socio che intendesse comunque trasferire le proprie azioni e che di tale, sempre irrevocabile intenzione, dovrà dare notizia agli altri soci con biglietto raccomandato alla posta con ricevuta di ritorno. I soci che intendessero rilevare le azioni del socio defunto o del socio trasferente dovranno dare notizia di tale loro intenzione, sempre irrevocabile, rispettivamente agli eredi e successori per causa di morte del socio defunto o al socio trasferente mediante biglietto raccomandato alla Posta con ricevuta di ritorno entro sessanta giorni rispettivamente dalla data della morte o del ricevimento dell'avviso del socio trasferente.

Il diritto di rilievo potrà essere esercitato da ciascun socio in proporzione alla sua partecipazione sociale ogni qualvolta risulti concorrenza tra i soci nel rilievo medesimo.

Il socio o i soci rilevanti dovranno comunque rilevare tutte le azioni del socio defunto o la totalità delle azioni offerte.

La mancata tempestività della notifica dell'intenzione di rilevare le azioni provoca la decadenza del diritto al rilievo stesso e le azioni non richieste resteranno trasferite agli eredi o successori del socio defunto o liberamente trasferibili anche a terzi estranei.

In mancanza di accordo fra le Parti il rilievo sarà effettuato sulla base del valore delle azioni determinato dal collegio arbitrale che deciderà secondo il Regolamento della Camera Arbitrale della fondazione dei Dottori Commercialisti di Milano nel rispetto della disciplina prevista dagli artt. 34, 35 e 36 del D.L. 17 Gennaio 2003 n. 5. Il Collegio Arbitrale sarà nominato, su istanza della parte più diligente entro 30 (trenta) giorni dalla spedizione dell'avviso di rilievo, dalla Camera Arbitrale della fondazione dei Dottori Commercialisti di Milano. Il Collegio dovrà eseguire la valutazione delle azioni entro 120 (centoventi) giorni dalla sua nomina e determinerà pure i termini e le modalità di pagamento.

8. I soci possono effettuare finanziamenti alla società in misura anche non proporzionale alle rispettive partecipazioni, sotto l'osservanza della vigente normativa in materia.

Salvo diversa determinazione, i versamenti effettuati dai soci a favore della società devono considerarsi infruttiferi.

La società può emettere obbligazioni con delibera assunta ai sensi dell'art.14 del presente statuto.

Recesso dei soci

9. Il socio può recedere dalla società, per tutte le sue azioni, nei casi previsti dall'art. 2437, comma 1, del Codice Civile.

Spetta il diritto di recesso al socio che non ha concorso all'approvazione delle deliberazioni aventi ad oggetto:

- a) la proroga del termine;
- b) l'introduzione o la rimozione di limiti alla circolazione delle azioni.

Il socio che intende recedere dalla società deve darne comunicazione all'organo amministrativo mediante lettera inviata con lettera raccomandata.

La raccomandata deve essere inviata entro quindici giorni dall'iscrizione nel registro delle imprese della delibera che legittima il recesso, con l'indicazione delle generalità del socio recedente, del domicilio per le comunicazioni inerenti al procedimento, del numero e della categoria delle azioni per le quali il diritto di recesso viene esercitato.

Se il fatto che legittima il recesso è diverso da una delibera, esso può essere esercitato non oltre trenta giorni dalla sua conoscenza da parte del socio.

Il recesso si intende esercitato il giorno in cui la comunicazione è pervenuta all'indirizzo della sede legale della società.

Le azioni per le quali è esercitato il diritto di recesso non possono essere cedute e, se emesse, devono essere depositate presso la sede sociale.

Il recesso non può essere esercitato e, se già esercitato, è privo di efficacia se, entro novanta giorni, la società revoca la delibera che lo legittima ovvero se è deliberato lo scioglimento della società.

La valutazione delle azioni per le quali il recedente ha esercitato il diritto di recesso è effettuata con le stesse modalità previste dal presente statuto per la valutazione delle azioni per le quali sia stato esercitato il diritto di prelazione.

Gli amministratori offrono in opzione le azioni del socio recedente agli altri soci in proporzione al numero delle azioni possedute.

Se vi sono obbligazioni convertibili, il diritto d'opzione spetta anche ai possessori di queste in concorso con i soci, sulla base del rapporto di cambio.

L'offerta di opzione è depositata presso il registro delle imprese entro quindici giorni dalla determinazione definitiva del valore di liquidazione, prevedendo un termine per l'esercizio del diritto d'opzione non inferiore a trenta giorni e non superiore a sessanta giorni dal deposito dell'offerta.

Coloro che esercitano il diritto d'opzione, purchè ne facciano contestuale richiesta, hanno diritto di prelazione nell'acquisto delle azioni che siano rimaste inoplate.

Le azioni inoplate possono essere collocate dall'organo amministrativo anche presso terzi.

In caso di mancato collocamento delle azioni, le azioni del socio che ha esercitato il diritto di recesso vengono rimborsate mediante acquisto dalla società utilizzando riserve disponibili anche in deroga a quanto previsto dall'articolo 2357, comma terzo c.c.

Qualora non vi siano utili o riserve disponibili, deve essere convocata l'assemblea straordinaria per deliberare la riduzione del capitale sociale o lo scioglimento della società.

Alla deliberazione di riduzione del capitale sociale si applicano le disposizioni dell'articolo 2445 C.C. comma secondo, terzo e quarto; ove l'opposizione sia accolta la società si scioglie.

Assemblee

10. L'assemblea deve essere convocata dall'organo amministrativo almeno una volta all'anno, entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale oppure entro centottanta giorni, qualora la società sia tenuta alla redazione del bilancio consolidato e qualora lo richiedano particolari esigenze relative alla struttura ed all'oggetto della società.

L'assemblea può essere convocata anche fuori dal Comune in cui è posta la sede sociale purchè in Italia o nel territorio di un altro stato membro della Unione Europea.

L'avviso di convocazione deve indicare:

- il luogo in cui si svolge l'assemblea nonché i luoghi eventualmente ad esso collegati per via telematica;
- la data e l'ora di convocazione dell'assemblea;
- le materie all'ordine del giorno;
- se sia ammesso il voto per corrispondenza e le modalità di comunicazione del contenuto delle delibere, ai sensi del presente statuto;
- le altre menzioni eventualmente richieste dalla legge.

11. I soci (anche ai fini degli adempimenti di cui al terzo comma dell'articolo 2370 c.c.) devono esibire i propri titoli (o certificati) al fine di dimostrare la legittimazione a partecipare ed a votare in assemblea.

I soci possono farsi rappresentare in assemblea.

La rappresentanza in assemblea deve essere conferita con delega scritta, consegnata al delegato anche via telefax.

12. L'assemblea viene convocata mediante avviso comunicato ai soci con lettera raccomandata almeno otto giorni prima dell'assemblea.

Anche in mancanza di formale convocazione, l'assemblea si reputa regolarmente costituita quando è rappresentato l'intero capitale sociale e partecipa all'assemblea la maggioranza dei componenti dell'organo amministrativo e dei componenti dell'organo di controllo.

In tale ipotesi ciascuno dei partecipanti può opporsi alla discussione (ed alla votazione) degli argomenti sui quali non si ritenga sufficientemente informato.

13. L'assemblea ordinaria, in prima convocazione, è regolarmente costituita e delibera validamente con la presenza ed il voto favorevole di tanti azionisti che rappresentino il 51% (cinquantuno per cento) del capitale sociale.

14. L'assemblea straordinaria, in prima e in seconda convocazione, è regolarmente costituita e delibera con il voto favorevole di tanti azionisti che rappresentino il 51% (cinquantuno per cento) del capitale sociale.

15. L'assemblea è presieduta dall'Amministratore Unico o dal Presidente del Consiglio di Amministrazione o da chi ne fa le veci, o da un membro del Consiglio, oppure da persona designata dal Consiglio stesso. Il Presidente è assistito da un segretario, che può essere scelto anche tra i non azionisti; ove lo ritenga opportuno, egli può nominare due scrutatori, scegliendoli fra gli azionisti o i rappresentanti degli stessi. Nei casi di legge, o quando ciò è ritenuto opportuno dal Presidente dell'assemblea, il verbale è redatto da un Notaio, designato dallo stesso Presidente, nel qual caso non è necessaria la nomina del segretario. Le deliberazioni dell'assemblea devono constare da un verbale sottoscritto dal Presidente, e dal Notaio o dal segretario.

16. L'assemblea deve svolgersi con modalità tali che tutti coloro che hanno il diritto di parteciparvi possano rendersi conto in tempo reale degli eventi, formare liberamente il proprio convincimento ed esprimere liberamente e tempestivamente il proprio voto. Le modalità di svolgimento dell'assemblea non possono contrastare con le esigenze di una corretta e completa verbalizzazione dei lavori.

L'assemblea potrà svolgersi anche in più luoghi, contigui o distanti, audio/video collegati, con modalità delle quali dovrà essere dato atto nel verbale.

Il voto segreto non è ammesso. Il voto non riconducibile ad un socio è un voto non espresso.

E' ammesso il voto per corrispondenza disciplinato come segue:

a) possono votare per corrispondenza i soci che ne abbiano fatto richiesta scritta da conservarsi agli atti sociali e da annotare sul libro soci;

b) l'organo sociale o il tribunale che convocano l'assemblea debbono precisare nella convocazione se il voto per corrispondenza è ammesso. In nessun caso è ammesso il voto per corrispondenza per la delibera sulla azione di responsabilità nei confronti degli amministratori;

c) in caso di voto per corrispondenza sono considerati presenti tutti i soci che abbiano adempiuto alle formalità di cui all'articolo 11 del presente statuto e abbiano inviato nei termini la propria scheda di voto;

d) il testo della delibera da approvare o delle diverse proposte di delibera su cui votare deve essere riportato integralmente sulla scheda di voto;

e) se le schede di voto non sono allegate alla comunicazione della convocazione della assemblea, la convocazione deve indicare con quali modalità i soci possano richiedere ed ottenere le schede per l'esercizio del voto per corrispondenza, nei termini necessari per un informato esercizio del diritto di voto;

f) il conto delle schede di voto per corrispondenza avviene:

- al momento della costituzione dell'assemblea al fine di verificare che sussista il quorum costitutivo;

- al momento della espressione del voto da parte dei soci, al fine di verificare che sussista il quorum deliberativo;

g) per il caso di modifica o integrazione delle proposte sottoposte all'assemblea, il titolare del diritto che ha espresso il voto può preventivamente manifestare la propria volontà, scegliendo fra l'astensione, il voto contrario e l'adesione alle proposte di voto espresse dal consiglio di amministrazione o da altro azionista;

h) le schede dei voti espressi per corrispondenza vanno conservate agli atti sociali;

i) nel caso di voto espresso per corrispondenza occorre disporre un adeguato sistema di comunicazione delle delibere assunte dall'assemblea, al fine di agevolare i soci astenuti o dissenzienti nell'esercizio dei propri diritti.

In applicazione dei principi di cui al primo comma del presente articolo, nel caso in cui sia ammesso il voto per corrispondenza, il testo della delibera da adottare deve essere preventivamente comunicato ai soci che votano per corrispondenza, in modo da consentire loro di prenderne visione tempestivamente prima di esprimere il proprio voto, il tutto in conformità al regolamento eventualmente approvato dall'assemblea ai sensi dell'articolo 2364 n. 6 c.c.

Amministrazione

17. La Società potrà essere amministrata, secondo quanto andrà a stabilire l'Assemblea all'atto della nomina, tanto da un Consiglio di Amministrazione composto da due a sette membri, quanto da un Amministratore Unico.

Gli amministratori potranno essere anche non soci.

La sostituzione del Consiglio di Amministrazione con un Amministratore Unico o viceversa avverrà per semplice delibera dell'Assemblea ordinaria ed in tal caso si intenderà, a seconda dei casi, dimissionario l'intero Consiglio di Amministrazione esistente o l'Amministratore Unico.

L'Amministratore Unico o il Consiglio durano in carica tre esercizi sociali e sono rieleggibili.

Gli Amministratori devono avere i requisiti di onorabilità, professionalità ed indipendenza.

18. L'assemblea all'atto della nomina del Consiglio nominerà il Presidente del Consiglio stesso; può anche nominare un Vice-Presidente autorizzato a fare le veci del Presidente.

Il Consiglio potrà nominare un Segretario anche all'infuori dei Soci.

19. Il Consiglio si riunisce in Italia, sia nella sede della Società che altrove, ogni qualvolta il Presidente o chi ne fa le veci lo creda necessario o ne sia fatta domanda da un Consigliere.

Per la validità delle deliberazioni del Consiglio si richiede la presenza della maggioranza dei suoi membri.

Le deliberazioni si prendono a maggioranza assoluta di voti dei presenti.

La convocazione del Consiglio si farà dal Presidente o da chi ne fa le veci, con lettera da spedirsi almeno tre giorni prima di quello fissato per l'adunanza e nei casi di urgenza con telegramma almeno due giorni prima al domicilio di ciascun Consigliere e Sindaco effettivo.

E' ammessa la possibilità che le adunanze del Consiglio si tengano per teleconferenza o videoconferenza a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati e sia loro consentito di seguire la discussione e intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati; verificandosi questi requisiti il Consiglio di Amministrazione si considera tenuto nel luogo in cui si trova il Presidente della riunione e dove deve pure trovarsi il Segretario, onde consentire la stesura e la sottoscrizione del verbale sul relativo libro.

20. Al Consiglio o all'Amministratore Unico spettano le più ampie facoltà per la gestione ordinaria e straordinaria della Società, senza eccezioni di sorta e più segnatamente sono loro conferite tutte le facoltà per l'attuazione ed il raggiungimento degli scopi sociali, essendo ad essi deferito tutto ciò che dalla Legge e dal presente Statuto non sia inderogabilmente riservato all'assemblea.

Il Consiglio o l'Amministratore Unico, deliberano quindi anche sugli acquisti, permuta ed alienazioni mobiliari ed immobiliari, costituzioni e modificazioni di servitù, sulle partecipazioni ad altre Aziende o Società costituite o costituende, anche sotto forma di conferimento, sull'assunzione di mutui passivi, sulla concessione di fidejussioni, sulle operazioni di garanzia di cui all'art.2 secondo comma del presente statuto, su qualsiasi operazione presso il Debito Pubblico, la Cassa Depositi e Prestiti, gli Istituti di Emissione ed ogni altro ufficio pubblico o privato, sulle costituzioni, surrogazioni, postergazioni, cancellazioni e rinuncia di ipoteche, sulle trascrizioni ed annotamenti di ogni genere, su compromessi e transazioni.

21. Al Presidente del Consiglio di Amministrazione od a chi ne fa le veci, e all'Amministratore Unico è attribuita la rappresentanza legale della Società di fronte ai terzi ed in giudizio, con facoltà di promuovere azioni ed istanze giudiziarie ed amministrative per ogni grado di giurisdizione ed anche per giudizi di revocazione e Cassazione e di nominare all'uopo avvocati e procuratori alle liti.

22. Il Consiglio può nominare fra i suoi membri uno o più Amministratori Delegati, fissandone le attribuzioni e retribuzioni, a norma di Legge.

Nel caso in cui il Consiglio di Amministrazione sia composto da due Amministratori si potrà addivenire alla nomina di Consiglieri Delegati a' sensi del precedente comma; ma in caso di disaccordo nella revoca di un Consigliere Delegato, entrambi gli Amministratori decadranno dall'ufficio.

Sia il Consiglio che l'Amministratore Unico possono nominare Procuratori ad negotia determinandone i poteri e i compensi.

Il Consiglio di Amministrazione, qualunque sia il numero dei suoi componenti, decadrà qualora venga meno per rinuncia, morte o altra causa anche uno solo dei suoi componenti.

23. Ad ogni Amministratore compete il rimborso delle spese sostenute per ragioni del suo ufficio.

L'Assemblea può inoltre assegnare agli Amministratori un compenso. Per le eventuali remunerazioni degli Amministratori investiti di particolari incarichi, vale il disposto di cui all'art. 2389 comma 3 del vigente Codice Civile.

Collegio sindacale

24. L'Assemblée générale nomme un Collegio Sindacale, composé de trois syndicats effectifs, dont elle choisit le Président, et de deux suppléants; ils restent en charge pour trois exercices annuels.

Il appartient à l'assemblée de déterminer les rémunérations des syndicats effectifs.

Le contrôle comptable est exercé par le Collegio Sindacale.

Bilancio ed utili

25. Les exercices sociaux se clôturent le 31 (trentuno) Décembre de chaque année.

À la fin de chaque exercice social le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique procédera à la formation du bilan social avec le Compte Profits et Pertes, à compléter les deux avec des critères de stricte surveillance et de l'observance des normes de la Loi.

Scioglimento e liquidazione

26. À tout moment et pour toute cause de dissolution de la Société, l'Assemblée stabilise les modalités de la liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs, en déterminant leurs pouvoirs.

Disposizioni finali

27. Pour ce qui n'est pas explicitement prévu dans le présent Statut, et dans l'acte constitutif, les dispositions de la loi en matière de Société par actions.

Letto,

confirmato e sottoscritto.»

Onzième résolution

En remplacement des administrateurs démissionnaires les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de la Société:

- Dr. Gianluigi CANDIANI, entrepreneur, né le 24 décembre 1956 à Busto Arsizio (VA), Italie et résident à Robecchetto con Induno (MI) – cap 20020, Via Cavour n° 4, Italie, code fiscal n° CND GLG 56T24 B300Q;

- Madame Marta CANDIANI, entrepreneur, née le 21 août 1969 à Busto Arsizio (VA), Italie et résidente Robecchetto con Induno (MI) – cap 20020, Via Cavour n° 6, Italie, code fiscal n° CND MRT 69M61 B300R. Lesquels mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2011.

Douzième résolution

En remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire les personnes suivantes sont nommées en qualité de commissaire aux comptes:

- Rag. Dott. Massimo VIGLIO, né le 23 juillet 1944 à Magenta (MI) et domicilié à Magenta (MI), Via Lomeni 10, Italie, citoyen italien – "Inscrit au Registre des Réviseurs comptables par Décret Ministériel du 12.04.1995, publié à la Gazette Officielle de la République n. 31 bis – 4° Série Spécial du 21.04.1995 – Président du Collège des commissaires";

- Madame Franca DETOMI, née le 23 octobre 1952 à Castelbaldo et domiciliée à Vanzaghello (MI), Via Cavour n. 14, Italie, citoyenne italienne – "Inscrite au Registre des Réviseurs comptables par Décret Ministériel du 12.04.1995, publié à la Gazette Officielle de la République n. 31 bis – 4° Série Spécial du 21.04.1995 – commissaire effectif";

- Rag. Laura RUGGERI, née le 11 août 1955 à Castano Primo (MI) et domiciliée à Castano Primo (MI), Via Malpaga n. 19/e, Italie, citoyenne italienne - "Inscrite au Registre des Réviseurs comptables par Décret Ministériel du 12.04.1995, publié à la Gazette Officielle de la République n. 31 bis – 4° Série Spécial du 21.04.1995 – commissaire effectif";

- Dott. Marco GAMBARO, né le 28 avril 1966 à Busto Arsizio (VA) et domicilié à Castano Primo (MI), Via Villoresi n. 48, Italie, citoyen italien – "Inscrit au Registre des Réviseurs comptables par Décret Ministériel du 19.04.2001, publié à la Gazette Officielle de la République n. 036 – 4° Série Spécial du 08.05.2001 – commissaire suppléant";

- Rag. Elisa CORDANO, née le 2 février 1963 à Milan et domiciliée à Milan, Via Bartolini n. 1, Italie, citoyenne italienne – "Inscrite au Registre des Réviseurs comptables par Décret Ministériel du 12.04.1995, publié à la Gazette Officielle de la République n. 31 bis – 4° Série Spécial du 21.04.1995 – commissaire suppléant.

Treizième résolution

Effet juridique:

Les résolutions prises aux points 4 à 7 prendront effet à la date d'inscription de la société au Registre de Commerce en Italie.

Quatorzième résolution

Mandat est donné à FIDUCENTER S.A., aux fins:

- D'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce de Luxembourg dès réception de la preuve de l'inscription de la société au Registre du Commerce Italien;

- De procéder la clôture du/des compte(s) bancaire(s) de la société.
- De procéder au transfert des soldes desdits comptes bancaires sur un compte à ouvrir au nom de la société désormais de nationalité Italienne.

Quinzième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à Dr. Marco GAMBARO, né le 28 avril 1966 à Busto Arsizio (VA) – Italie-, domicilié à Castano Primo (MI) – cap 20022 – Via Villorosi, 48, Italie - aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce de Milan, Italie, avec faculté d'apporter toutes les modifications et signer individuellement tout document nécessaire et utile pour procéder à cette inscription.

Confirmation

Le notaire instrumentaire certifie sur la base de l'état patrimonial susvisé que le capital social d'un montant de trois million cinq cent dix mille euros (EUR 3.510.000,-) était intégralement souscrit et entièrement libéré lors du transfert de la société vers l'Italie.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. ZIANVENI, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 7 septembre 2010. Relation: LAC/2010/38992. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Référence de publication: 2010146110/373.

(100167370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Asia Capital Investments II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010146242/10.

(100167336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Asia Capital Investments II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.518.

Les comptes annuels au 15 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010146243/10.

(100167369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Asia Property Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.777.

Le bilan de la société au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010146244/11.

(100167728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Athena PIKCo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 123.353.

Constituée par-devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 22 décembre 2006, acte publié au Mémorial C, no 333 du 8 mars 2007.
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maxime Nino
Manager

Référence de publication: 2010146245/14.

(100167864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

AB (Holdings) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 139.113.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER
Notaire

Référence de publication: 2010146247/11.

(100167241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Aéroflex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 94.910.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

AEROFLEX S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010146248/14.

(100167372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

**Pentagon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Shield Topco S.à r.l.).**

Capital social: USD 16.669.001,70.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 153.017.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of the month of October.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Apax Europe VI Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33, Jermyn Street, SW1Y 6DN London, United Kingdom, registered at the Companies House under number 07195726 ("Apax Europe VI Nominees Ltd.");

2) Apax Europe VII Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33, Jermyn Street, SW1Y 6DN London, United Kingdom, registered at the Companies House under number 06599576 ("Apax Europe VII Nominees Ltd.");

- 3) Apax US VII, L.P., having its registered office at c/o Walkers House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registry of Limited Partnerships under number 17014 (“Apax US VII, L.P.”);
 - 4) Dr. Jan Hruska, with address at Oaklands Friford Heath, Frilford Heath, Oxfordshire OX13 5NN, United Kingdom;
 - 5) Dr. Peter Lammer, with address at Manor Cottage, Dry Sandford, Oxfordshire OX13 6JP, United Kingdom;
 - 6) Mr Richard Jacobs, with address at Danesfield, Foxcombe Road, Boars Hill, Oxford OX1 5DG, United Kingdom;
 - 7) Mr Peter Norman, with address at 18, Broadwater Rise, Guildford, GU1 2LA, United Kingdom;
 - 8) Sophos Nominees Limited, a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at the Pentagon, Abingdon Science Park, Abingdon, Oxfordshire, OX14 3YP, United Kingdom, registered with the registrar of companies for England and Wales under company number 4887122 (“Sophos Nominees Limited”);
 - 9) Mr Stephen Munford, with address at 21, St Margarets Road, Oxford OX2 6RX, United Kingdom; and
 - 10) Ms Jane Norman, with address at 18, Broadwater Rise, Guildford, GU1 2LA, United Kingdom,
- all hereby represented by Me Laurent Thailly, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given in October 2010.

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare that they are the sole shareholders of Pentagon Holdings S.à r.l. (fka Shield Topco S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of fifteen million three hundred ten thousand one hundred sixty-nine United States Dollars and ninety Cent (USD 15,310,169.90), having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 153.017, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, dated 10 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1329 dated 28 June 2010, (the “Company”) and whose articles (the “Articles”) have been amended (i) by a deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, dated 25 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1669, dated 17 August 2010, (ii) by a deed dated 15 June 2010 of Maître Gérard Lecuit, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1792, dated 2 September 2010, (iii) by a deed dated 15 June 2010 of Maître Gérard Lecuit, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1878, dated 13 September 2010, (iv) by a deed dated 10 August 2010 of Maître Gérard Lecuit, prenamed, in process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and (v) by a deed dated 8 October 2010 of Maître Gérard Lecuit, prenamed, in process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Further to such declarations, the appearing parties, represented as above mentioned, therefore declare that the present meeting is validly constituted and, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the share capital of the Company by an amount of one million three hundred fifty-eight thousand eight hundred thirty-one United States Dollars and eighty Cent (USD 1,358,831.80) so as to raise it from its current amount of fifteen million three hundred ten thousand one hundred sixty-nine United States Dollars and ninety Cent (USD 15,310,169.90) represented by two hundred eighty-one million three hundred twenty-four thousand eight hundred eighty (281,324,880) Ordinary Shares, three hundred million three hundred ninety-three thousand four hundred sixty-four (300,393,464) Preference Shares, twenty-four million (24,000,000) Deferred Shares, three million one hundred thirty-one thousand twenty (3,131,020) A Shares and three million five hundred fifty-seven thousand four hundred thirty-two (3,557,432) C Shares, with a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025) each, to an amount of sixteen million six hundred sixty-nine thousand one United States Dollars and seventy Cent (USD 16,669,001.70) represented by two hundred ninety-three million five hundred sixty-six thousand six hundred eight (293,566,608) Ordinary Shares, three hundred forty-two million five hundred five thousand eight (342,505,008) Preference Shares, twenty-four million (24,000,000) Deferred Shares, three million one hundred thirty-one thousand twenty (3,131,020) A Shares and three million five hundred fifty-seven thousand four hundred thirty-two (3,557,432) C Shares, with a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025) each.

2. To issue, with a total share premium of twelve million two hundred twenty-nine thousand four hundred eighty-six United States Dollars and twenty Cent (USD 12,229,486.20), (i) twelve million two hundred forty-one thousand seven hundred twenty-eight (12,241,728) Ordinary Shares and (ii) forty-two million one hundred eleven thousand five hundred forty-four (42,111,544) Preference Shares, each with a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025), having the rights and privileges attached thereto pursuant to the Articles.

3. To accept the subscription of (i) twelve million two hundred forty-one thousand seven hundred twenty-eight (12,241,728) Ordinary Shares and (ii) forty-two million one hundred eleven thousand five hundred forty-four (42,111,544) Preference Shares, each with a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025) (together the “Subscriber Shares”), with payment of a total share premium of twelve million two hundred twenty-nine thousand four hundred eighty-six United States Dollars and twenty Cent (USD 12,229,486.20) by ITPU Holdings Limited, a company registered in the Cayman Islands with number 200071, whose registered office is at PO Box 1111, Boundary Hall, Cricket Square, George Town, Grand Cayman KY1-1102, Cayman Islands (the “Subscriber”), by a contribution in kind consisting

of a receivable of a total amount of thirteen million five hundred eighty-eight thousand three hundred eighteen United States Dollars (USD 13,588,318.-) (the "Receivable"), and to allocate the newly issued Subscriber Shares to the Subscriber;

4. To amend Article 3. of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1. to 3. above, as follows:

3. Share capital. "The share capital of the Company at the adoption of these Articles amounts to sixteen million six hundred sixty-nine thousand one United States Dollars and seventy Cent (USD 16,669,001.70) and is divided into:

- (a) 293,566,608 Ordinary Shares of a nominal value of US\$0.025;
- (b) 342,505,008 Preference Shares of a nominal value of US\$0.025;
- (c) 3,131,020 A Shares of a nominal value of US\$0.025;
- (d) 3,557,432 C Shares of a nominal value of US\$0.025; and
- (e) 24,000,000 Deferred Shares of a nominal value of US\$0.025."

5. To amend Article 5.1 of the Articles, so that it will henceforth read as follows:

" **5.1.** As regards profits, on a return of capital on Liquidation, reduction of capital or otherwise, the surplus assets of the Company remaining after payment of its liabilities shall be applied in the following manner and order of priority:

(a) first, the holders of the C Shares shall be paid in respect of each C Share an amount equal to US\$0.890 plus the accrued yield from the Completion Date to the relevant date at 13 per cent. compounded annually on US\$0.890:

(b) second, the holders of Preference Shares will be paid an amount equal to the subscription price of such Shares and the holders of the C Shares shall be paid an amount of US\$0.860 per C Share (the Preference Shares and C Shares ranking *pari passu* in this regard in the ratio of 0.25 (being the subscription value of a Preference Share):0.860);

(c) third, the holders of the Ordinary Shares, the A Shares and C Shares shall rank *pro rata* for the remainder; and

(d) fourth, once the holders of Ordinary Shares, Preference Shares, A Shares and C Shares have participated in this Article 5.1 such that they have received a distribution or return on capital or otherwise in an amount of US\$250,000 in respect of each such Share, the holders of Ordinary Shares, Preference Shares, A Shares, C Shares and Deferred Shares shall entitle the holders thereof to participate in the remaining profits or proceeds on a return on Liquidation, reduction of capital or otherwise.

Assuming that certain debt and equity securities of the Company are subscribed by the Apax Subscribers in order to facilitate repayment in full of the Founder Loan Notes, the proportion of Ordinary Shares: Preference Shares: PECs held by the Apax Subscribers and Founder Subscribers following such subscription will be 12.5%: 43.00%: 44.50%. Under articles 5.1(a) to (c) appropriate value is attributed to the C Shares in order to replicate the rights of a person holding PECs, Preference Shares and Ordinary Shares. To the extent that the ratio between the number of Preference Shares and PECs in issue varies at any time after the subscription by the Apax Subscribers as detailed at the head of this paragraph, appropriate adjustment will be made to articles 5.1(a) and (b)."; and

6. Miscellaneous.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the Company RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one million three hundred fifty-eight thousand eight hundred thirty-one United States Dollars and eighty Cent (USD 1,358,831.80) so as to raise it from its current amount of fifteen million three hundred ten thousand one hundred sixty-nine United States Dollars and ninety Cent (USD 15,310,169.90) represented by two hundred eighty-one million three hundred twenty-four thousand eight hundred eighty (281,324,880) Ordinary Shares, three hundred million three hundred ninety-three thousand four hundred sixty-four (300,393,464) Preference Shares, twenty-four million (24,000,000) Deferred Shares, three million one hundred thirty-one thousand twenty (3,131,020) A Shares and three million five hundred fifty-seven thousand four hundred thirty-two (3,557,432) C Shares, with a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025) each, to an amount of sixteen million six hundred sixty-nine thousand one United States Dollars and seventy Cent (USD 16,669,001.70) represented by two hundred ninety-three million five hundred sixty-six thousand six hundred eight (293,566,608) Ordinary Shares, three hundred forty-two million five hundred five thousand eight (342,505,008) Preference Shares, twenty-four million (24,000,000) Deferred Shares, three million one hundred thirty-one thousand twenty (3,131,020) A Shares and three million five hundred fifty-seven thousand four hundred thirty-two (3,557,432) C Shares, with a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025) each.

Second resolution

The general meeting of the Company RESOLVES to issue, with a total share premium of twelve million two hundred twenty-nine thousand four hundred eighty-six United States Dollars and twenty Cent (USD 12,229,486.20), (i) twelve million two hundred forty-one thousand seven hundred twenty-eight (12,241,728) Ordinary Shares and (ii) forty-two million one hundred eleven thousand five hundred forty-four (42,111,544) Preference Shares, each with a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025), having the rights and privileges attached thereto pursuant to the Articles.

Subscription/Payment

There now appears Me Laurent Thailly, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of ITPU Holdings Limited, a company registered in the Cayman Islands with number 200071, whose registered office is at PO Box 1111, Boundary Hall, Cricket Square, George Town, Grand Cayman KY1-1102, Cayman Islands (the "Subscriber"), by virtue of a proxy given under private seal on 8 October 2010, which shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Subscriber, prenamed, acting through its attorney, declares to subscribe to the Subscriber Shares, with payment of a share premium in a total amount of twelve million two hundred twenty-nine thousand four hundred eighty-six United States Dollars and twenty Cent (USD 12,229,486.20), and to make payment in full for all such newly subscribed shares, by a contribution in kind consisting of the Receivable (the "Contribution") held by the Subscriber against Shield MidCo Limited, a limited liability company governed by the laws of England, having its registered office at 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, United Kingdom, registered at the Companies House under number 07250880 ("UK MidCo") for a net aggregate amount of thirteen million five hundred eighty-eight thousand three hundred eighteen United States Dollars (USD 13,588,318.-).

The Subscriber, acting through its duly appointed attorney, declares that the value of the Contribution has been certified by a declaration of recipient company issued on 8 October 2010, signed by Mr Geoffrey Henry, in his capacity as Director (gérant) of the Company and Ms Isabelle Probstel, in her capacity as Director (gérant) of the Company, on the basis of a pro forma balance sheet of UK MidCo as at the date of the Contribution, which declaration will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The Subscriber, prenamed, acting through its duly appointed attorney, declares that its Receivable issued by UK MidCo and which is hereby contributed in kind is free of any lien and that there exists no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Receivable to the Company.

Proof of the ownership by the Subscriber of its Receivable has been given to the undersigned notary.

Further to the above mentioned share capital increase, the share capital of the Company shall be divided and held as follows:

Shareholder	Number and class of shares of the Company	Share premium linked to share class
Apax Europe VI Nominees Ltd.	51,890,376 Ordinary Shares	USD 11,675,334.92
	2,652,440 Preference Shares	USD 596,799.69
	6,324,000 Deferred Shares	USD 1,422,900.-
Apax Europe VII Nominees Ltd.	134,875,584 Ordinary Shares	USD 30,347,006.84
	6,894,336 Preference Shares	USD 1,551,226.16
	16,437,600 Deferred Shares	USD 3,698,460.-
Apax US VII, L.P.	10,161,456 Ordinary Shares	USD 2,286,327.78
	519,416 Preference Shares	USD 116,869.10
	1,238,400 Deferred Shares	USD 278,640.-
Dr. Jan Hruska	42,198,732 Ordinary Shares	USD 9,494,715.02
	145,163,636 Preference Shares	USD 32,661,818.34
Dr. Peter Lammer	42,198,732 Ordinary Shares	USD 9,494,715.02
	145,163,636 Preference Shares	USD 32,661,818.34
Richard Jacobs	832,848 C Shares	USD 1,644,882.65
Peter Norman	10,992 C Shares	USD 21,714.69
Sophos Nominees Limited	3,131,020 A Shares	USD 868,858.79
	1,680,608 C Shares	USD 3,319,208.21
Stephen Munford	1,000,000 C Shares	USD 1,975,000.-
Jane Norman	32,984 C Shares	USD 65,143.87
ITPU Holdings Limited	12,241,728 Ordinary Shares	USD 2,754,388.80
	42,111,544 Preference Shares	USD 9,475,097.40
Total	293,566,608 Ordinary Shares	USD 66,052,488.38
	342,505,008 Preference Shares	USD 77,063,629.03
	24,000,000 Deferred Shares	USD 5,400,000.-
	3,131,020 A Shares	USD 868,858.79
	3,557,432 C Shares	USD 7,025,949.42

Following the previous resolution, the Subscriber, prenamed, as represented here above, also appears as shareholder in order to deliberate and vote on the following resolutions.

Third resolution

The general meeting of the Company RESOLVES to amend Article 3. of the Articles so as to reflect the resolutions adopted under items 1. to 3. above, as follows:

3. Share capital. “The share capital of the Company at the adoption of these Articles amounts to sixteen million six hundred sixty-nine thousand one United States Dollars and seventy Cent (USD 16,669,001.70) and is divided into:

- (a) 293,566,608 Ordinary Shares of a nominal value of US\$0.025;
- (b) 342,505,008 Preference Shares of a nominal value of US\$0.025;
- (c) 3,131,020 A Shares of a nominal value of US\$0.025;
- (d) 3,557,432 C Shares of a nominal value of US\$0.025; and
- (e) 24,000,000 Deferred Shares of a nominal value of US\$0.025.”

Fourth resolution

The general meeting of the Company RESOLVES to amend Article 5.1 of the Articles, so that it will henceforth read as follows:

“ **5.1.** As regards profits, on a return of capital on Liquidation, reduction of capital or otherwise, the surplus assets of the Company remaining after payment of its liabilities shall be applied in the following manner and order of priority:

(a) first, the holders of the C Shares shall be paid in respect of each C Share an amount equal to US\$0.890 plus the accrued yield from the Completion Date to the relevant date at 13 per cent. compounded annually on US\$0.890:

(b) second, the holders of Preference Shares will be paid an amount equal to the subscription price of such Shares and the holders of the C Shares shall be paid an amount of US\$0.860 per C Share (the Preference Shares and C Shares ranking pari passu in this regard in the ratio of 0.25 (being the subscription value of a Preference Share):0.860);

(c) third, the holders of the Ordinary Shares, the A Shares and C Shares shall rank pro rata for the remainder; and

(d) fourth, once the holders of Ordinary Shares, Preference Shares, A Shares and C Shares have participated in this Article 5.1 such that they have received a distribution or return on capital or otherwise in an amount of US\$250,000 in respect of each such Share, the holders of Ordinary Shares, Preference Shares, A Shares, C Shares and Deferred Shares shall entitle the holders thereof to participate in the remaining profits or proceeds on a return on Liquidation, reduction of capital or otherwise.

Assuming that certain debt and equity securities of the Company are subscribed by the Apax Subscribers in order to facilitate repayment in full of the Founder Loan Notes, the proportion of Ordinary Shares: Preference Shares: PECs held by the Apax Subscribers and Founder Subscribers following such subscription will be 12.5%: 43.00%: 44.50%. Under articles 5.1(a) to (c) appropriate value is attributed to the C Shares in order to replicate the rights of a person holding PECs, Preference Shares and Ordinary Shares. To the extent that the ratio between the number of Preference Shares and PECs in issue varies at any time after the subscription by the Apax Subscribers as detailed at the head of this paragraph, appropriate adjustment will be made to articles 5.1(a) and (b).”

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately five thousand Euro (EUR 5,000).

Declaration

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le huitième jour du mois d’octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Apax Europe VI Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d’Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 07195726 (“Apax Europe VI Nominees Ltd.”);

2) Apax Europe VII Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 06599576 ("Apax Europe VII Nominees Ltd.");

3) Apax US VII, L.P., ayant son siège social au c/o Walkers House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, enregistrée auprès du registre des Limited Partnership sous le numéro 17014 ("Apax US VII, L.P.");

4) Dr. Jan Hruska, ayant son adresse à Oaklands Friford Heath, Frilford Heath, Oxfordshire OX13 5NN, Royaume-Uni;

5) Dr. Peter Lammer, ayant son adresse au Manor Cottage, Dry Sandford, Oxfordshire OX13 6JP, Royaume-Uni;

6) M. Richard Jacobs, ayant son adresse à Danesfield, Foxcombe Road, Boars Hill, Oxford OX1 5DG, Royaume-Uni;

7) M. Peter Norman, ayant son adresse au 18 Broadwater Rise, Guildford, GU1 2LA, Royaume-Uni;

8) Sophos Nominees Limited, une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au Pentagon, Abingdon Science Park, Abingdon, Oxfordshire, OX14 3YP, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 4887122 ("Sophos Nominees Limited");

9) M. Stephen Munford, ayant son adresse au 21 St Margarets Road, Oxford OX2 6RX, Royaume-Uni; et

10) Madame Jane Norman, ayant son adresse au 18 Broadwater Rise, Guildford, GU1 2LA, Royaume-Uni, ici tous représentées par Me Laurent Thailly, avocat, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé en octobre 2010.

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises à l'enregistrement.

II. Les parties comparantes déclarent qu'elles sont les seuls associés de Pentagon Holdings S.à r.l. (anciennement Shield Topco S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un montant de quinze millions trois cent dix mille cent soixante-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix centimes (USD 15.310.169,90), ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.017, constituée par un acte de Maître Gérard Lecuit, précité, en date du 10 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1329 daté du 28 juin 2010, (la "Société"), et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés (i) par un acte de Maître Gérard Lecuit, précité, en date du 25 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1669 daté du 17 août 2010, (ii) par un acte en date du 15 juin 2010 de Maître Gérard Lecuit, précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1792 daté du 2 septembre 2010, (iii) par un acte en date du 15 juin 2010 de Maître Gérard Lecuit, précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1878 daté du 13 septembre 2010, (iv) par un acte en date du 10 août 2010 de Maître Gérard Lecuit, précité, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et (v) par un acte en date du 8 octobre 2010 de Maître Gérard Lecuit, précité, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Suite à ces déclarations, les parties comparantes, dûment représentées, et constituant l'assemblée générale de la Société, ayant reconnue être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million trois cent cinquante-huit mille huit cent trente et un dollars américains et quatre-vingt centimes (USD 1.358.831,80), pour le porter de son montant actuel de quinze millions trois cent dix mille cent soixante-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix centimes (USD 15.310.169,90), représenté par deux cent quatre-vingt-un millions trois cent vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt (281.324.880) Parts Sociales Ordinaires, trois cent millions trois cent quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-quatre (300.393.464) Parts Sociales Préférentielles, vingt-quatre millions (24.000.000) Parts Sociales Différées, trois millions cent trente et un mille vingt (3.131.020) Parts Sociales A et trois millions cinq cent cinquante-sept mille quatre cent trente-deux (3.557.432) Parts Sociales C, d'une valeur nominale de zéro point zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025) chacune, à un montant de seize millions six cent soixante-neuf mille un dollars américains et soixante-dix centimes (USD 16.669.001,70), représenté par deux cent quatre-vingt-treize millions cinq cent soixante-six mille six cent huit (293.566.608) Parts Sociales Ordinaires, trois cent quarante-deux millions cinq cent cinq mille huit (342.505.008) Parts Sociales Préférentielles, vingt-quatre millions (24.000.000) Parts Sociales Différées, trois millions Dollar trente et un mille vingt (3.131.020) Parts Sociales A et trois millions cinq cinquante-sept mille quatre trente-deux (3.557.432) Parts Sociales C, d'une valeur nominale de zéro point zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025) chacune.

2. Emettre, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de douze millions deux cent vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-six dollars américains et vingt centimes (USD 12.229.486,20), (i) douze millions deux cent quarante et un mille sept cent vingt-huit (12.241.728) Parts Sociales Ordinaires et (ii) quarante-deux millions cent onze mille cinq cent quarante-quatre (42.111.544) Parts Sociales Préférentielles, chacune ayant une valeur nominale de zéro point zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025), ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément aux Statuts.

3. Accepter la souscription de (i) douze millions deux cent quarante et un mille sept cent vingt-huit (12.241.728) Parts Sociales Ordinaires et (ii) quarante-deux millions cent onze mille cinq cent quarante-quatre (42.111.544) Parts Sociales Préférentielles, chacune ayant une valeur nominale de zéro point zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025) (ensemble les «Parts Sociales du Souscripteur»), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de douze millions deux

cent vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-six dollars américains et vingt centimes (USD 12.229.486,20) par ITPU Holdings Limited, une société enregistrée aux Iles Caïmans sous le numéro 200071, ayant son siège social au PO Box 1111, Boundary Hall, Cricket Square, George Town, Grand Cayman KY1-1102, Iles Caïmans (le «Souscripteur»), par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de treize millions cinq cent quatre-vingt-huit mille trois cent dix-huit dollars américains (USD 13.588.318,-) (la «Créance»), et allouer ces Parts Sociales du Souscripteur nouvellement émises au Souscripteur;

4. Modifier l'Article 3. des Statuts afin de refléter les résolutions devant être adoptées dans le cadre des points 1. à 3. ci-dessus, de la façon suivante:

3. Capital social. «Le capital social de la Société lors de l'adoption des présent Statuts est fixé à seize millions six cent soixante-neuf mille un dollars américains et soixante-dix centimes (USD 16.669.001,70), et se divise en:

- (a) 293.566.608 Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de USD 0,025;
- (b) 342.505.008 Parts Sociales Préférentielles d'une valeur nominale de USD 0,025;
- (c) 3.131.020 Parts Sociales A d'une valeur nominale de USD 0,025;
- (d) 3.557.432 Parts Sociales C d'une valeur nominale de USD 0,025;
- (e) 24.000.000 Parts Sociales Différées d'une valeur nominale de USD 0,025.»

5. Modifier l'Article 5.1 des Statuts, afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** En ce qui concerne les bénéfices, lors d'un remboursement de capital sur Liquidation, d'une réduction du capital ou autre, les boni de liquidation de la Société restant après règlement de ses passifs seront appliqués de la façon suivante et par ordre de priorité:

(a) premièrement, les détenteurs de Parts Sociales C recevront comme paiement pour chaque Part Sociale C un montant égal à USD 0,890 plus l'intérêt accumulé depuis la Date de Réalisation jusqu'à la date pertinente à 13 pourcents courant annuellement sur USD 0,890;

(b) deuxièmement, les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles recevront un montant égal au prix de souscription de ces Parts Sociales et les détenteurs de Parts Sociales C recevront un montant de USD 0,860 par Part Sociale C (les Parts Sociales Préférentielles et les Parts Sociales C étant de même rang en ce qui concerne avec un ratio de 0,25 (étant la valeur nominale d'une Part Sociale Préférentielle): 0,860);

(c) troisièmement, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, de Parts Sociales A et de Parts Sociales C se classeront au pro rata pour le reste; et

(d) quatrièmement, une fois que les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, de Parts Sociales Préférentielles, de Parts Sociales A et de Parts Sociales C auront participé dans cet Article 5.1 de telle sorte qu'ils auront reçu une distribution ou un remboursement de capital ou autre pour un montant de USD 250.000,- pour chacune de ces Parts Sociales, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, de Parts Sociales Préférentielles, de Parts Sociales A, de Parts Sociales C et de Parts Sociales Différées obtiendront le droit de participer au reste des bénéfices ou produits d'un remboursement sur Liquidation, réduction de capital ou autre.

En assumant que certains titres de dette ou de garantie de la Société sont souscrits par les Souscripteurs Apax afin de faciliter le remboursement total des Billets d'Emprunt de Fondateur (Founder Loan Notes) et de tout autre billet d'emprunt émis par une Société du groupe aux Souscripteurs Fondateurs à la Date de Réalisation, la proportion de Parts Sociales Ordinaires: Parts Sociales Préférentielles: PECs détenus par les Souscripteurs Apax et les Souscripteurs Fondateurs suite à cette souscription sera de 12,5%: 43,00%: 44,50%. Dans le cadre des Articles 5.1(a) à (c) une valeur appropriée est attribuée aux Parts Sociales C afin de répliquer les droits d'une personne détenant des PECs, des Parts Sociales Préférentielles et des Parts Sociales Ordinaires. Dans la mesure où le ratio entre le nombre de Parts Sociales Préférentielles et de PECs émis varie à tout moment après la souscription par les Souscripteurs Apax tel que détaillé au début de ce paragraphe, un ajustement adéquat sera fait aux articles 5.1(a) et (b).»;

6. Divers.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale de la Société DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million trois cent cinquante-huit mille huit cent trente et un dollars américains et quatre-vingt centimes (USD 1.358.831,80), pour le porter de son montant actuel de quinze millions trois cent dix mille cent soixante-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix centimes (USD 15.310.169,90), représenté par deux cent quatre-vingt-un millions trois cent vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt (281.324.880) Parts Sociales Ordinaires, trois cent millions trois cent quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-quatre (300.393.464) Parts Sociales Préférentielles, vingt-quatre millions (24.000.000) Parts Sociales Différées, trois millions cent trente et un mille vingt (3.131.020) Parts Sociales A et trois millions cinq cent cinquante-sept mille quatre cent trente-deux (3.557.432) Parts Sociales C, d'une valeur nominale de zéro point zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025) chacune, à un montant de seize millions six cent soixante-neuf mille un dollars américains et soixante-dix centimes (USD 16.669.001,70), représenté par deux cent quatre-vingt-treize millions cinq cent soixante-six mille six cent huit (293.566.608) Parts Sociales Ordinaires, trois cent quarante-deux millions cinq cent cinq mille huit

(342.505.008) Parts Sociales Préférentielles, vingt-quatre millions (24.000.000) Parts Sociales Différées, trois millions Dollar trente et un mille vingt (3.131.020) Parts Sociales A et trois millions cinq cinquante-sept mille quatre trente-deux (3.557.432) Parts Sociales C, d'une valeur nominale de zéro point zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale de la Société DECIDE d'émettre, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de douze millions deux cent vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-six dollars américains et vingt centimes (USD 12.229.486,20), (i) douze millions deux cent quarante et un mille sept cent vingt-huit (12.241.728) Parts Sociales Ordinaires et (ii) quarante-deux millions cent onze mille cinq cent quarante-quatre (42.111.544) Parts Sociales Préférentielles, chacune ayant une valeur nominale de zéro point zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025), ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément aux Statuts.

Souscription/Paiement

Comparet maintenant Me Laurent Thailly, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de ITPU Holdings Limited, une société enregistrée aux Iles Caïmans sous le numéro 200071, ayant son siège social au PO Box 1111, Boundary Hall, Cricket Square, George Town, Grand Cayman KY1-1102, Iles Caïmans (le "Souscripteur"), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 8 octobre 2010 qui restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

Le Souscripteur, précité, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Parts Sociales du Souscripteur, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de douze millions deux cent vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-six dollars américains et vingt centimes (USD 12.229.486,20) et de procéder au paiement total de ces parts sociales nouvellement souscrites par un apport en nature de la Créance (l'«Apport») détenues par le Souscripteur contre Shield MidCo Limited, une limited liability company constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 07250880 ("UK MidCo") d'un montant total net de treize millions cinq cent quatre-vingt-huit mille trois cent dix-huit dollars américains (USD 13.588.318,-).

Le Souscripteur, agissant par le biais de son mandataire, déclare que la valeur de l'Apport a été certifiée par une déclaration d'apport ("Declaration of Recipient Company") établie et signée le 8 octobre 2010 par Monsieur Geoffrey Henry, en sa capacité de Gérant de la Société et Madame Isabelle Probstel, en sa capacité de Gérant de la Société, sur base d'un bilan intérimaire de UK MidCo en date de l'Apport, laquelle déclaration d'apport restera attachée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur, précité, agissant par le biais de son mandataire, déclare qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation au libre transfert en nature de la Créance détenue contre UK MidCo, à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de la Créance à la Société.

La preuve de la propriété du Souscripteur de la Créance a été donnée au notaire instrumentant.

Suite à l'augmentation de capital social mentionnée ci-dessus, le capital social de la Société est réparti et détenu comme suit:

Associé	Nombre et classe de parts sociales de la Société	Prime d'émission liée à chaque classe de parts sociales
Apax Europe VI Nominees Ltd.	51.890.376 Parts Sociales Ordinaires	USD 11.675.334,92
	2.652.440 Parts Sociales Préférentielles	USD 596.799,69
	6.324.000 Parts Sociales Différées	USD 1.422.900,-
Apax Europe VII Nominees Ltd.	134.875.584 Parts Sociales Ordinaires	USD 30.347.006,84
	6.894.336 Parts Sociales Préférentielles	USD 1.551.226,16
	16.437.600 Parts Sociales Différées	USD 3.698.460,-
Apax US VII, L.P.	10.161.456 Parts Sociales Ordinaires	USD 2.286.327,78
	519.416 Parts Sociales Préférentielles	USD 116.869,10
	1.238.400 Parts Sociales Différées	USD 278.640,-
Dr. Jan Hruska	42.198.732 Parts Sociales Ordinaires	USD 9.494.715,02
	145.163.636 Parts Sociales Préférentielles	USD 32.661.818,34
Dr. Peter Lammer	42.198.732 Parts Sociales Ordinaires	USD 9.494.715,02
	145.163.636 Parts Sociales Préférentielles	USD 32.661.818,34
Richard Jacobs	832.848 Parts Sociales C	USD 1.644.882,65
Peter Norman	10.992 Parts Sociales C	USD 21.714,69
Sophos Nominees Limited	3.131.020 Parts Sociales A	USD 868.858,79
	1.680.608 Parts Sociales C	USD 3.319.208,21
Stephen Munford	1.000.000 Parts Sociales C	USD 1.975.000,-

128683

Jane Norman	32.984 Parts Sociales C	USD 65.143,87
ITPU Holdings Limited	12.241.728 Parts Sociales Ordinaires	USD 2.754.388,80
	<u>42.111.544 Parts Sociales Préférentielles</u>	<u>USD 9.475.097,40</u>
Total	293.566.608 Parts Sociales Ordinaires	USD 66.052.488,38
	342.505.008 Parts Sociales Préférentielles	USD 77.063.629,03
	24.000.000 Parts Sociales Différées	USD 5.400.000,-
	3.131.020 Parts Sociales A	USD 868.858,79
	3.557.432 Parts Sociales C	USD 7.025.949,42

Suite à la résolution précédente le Souscripteur, précité, tel que représenté ci-dessus, apparaît aussi en tant qu'associé afin de délibérer et voter dans le cadre des résolutions suivantes:

Troisième résolution

L'assemblée générale de la Société DECIDE de modifier l'Article 3. des Statuts afin de refléter les résolutions adoptées dans le cadre des points 1. à 3. ci-dessus, de la façon suivante:

3. Capital social. «Le capital social de la Société lors de l'adoption des présent Statuts est fixé à seize millions six cent soixante-neuf mille un dollars américains et soixante-dix centimes (USD 16.669.001,70), et se divise en:

- (a) 293.566.608 Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de USD 0,025;
- (b) 342.505.008 Parts Sociales Préférentielles d'une valeur nominale de USD 0,025;
- (c) 3.131.020 Parts Sociales A d'une valeur nominale de USD 0,025;
- (d) 3.557.432 Parts Sociales C d'une valeur nominale de USD 0,025;
- (e) 24.000.000 Parts Sociales Différées d'une valeur nominale de USD 0,025.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale de la Société DECIDE de modifier l'Article 5.1 des Statuts, afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** En ce qui concerne les bénéfices, lors d'un remboursement de capital sur Liquidation, d'une réduction du capital ou autre, les boni de liquidation de la Société restant après règlement de ses passifs seront appliqués de la façon suivante et par ordre de priorité:

(a) premièrement, les détenteurs de Parts Sociales C recevront comme paiement pour chaque Part Sociale C un montant égal à USD 0,890 plus l'intérêt accumulé depuis la Date de Réalisation jusqu'à la date pertinente à 13 pourcents courant annuellement sur USD 0,890;

(b) deuxièmement, les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles recevront un montant égal au prix de souscription de ces Parts Sociales et les détenteurs de Parts Sociales C recevront un montant de USD 0,860 par Part Sociale C (les Parts Sociales Préférentielles et les Parts Sociales C étant de même rang en ce qui concerne avec un ratio de 0,25 (étant la valeur nominale d'une Part Sociale Préférentielle): 0,860);

(c) troisièmement, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, de Parts Sociales A et de Parts Sociales C se classeront au pro rata pour le reste; et

(d) quatrièmement, une fois que les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, de Parts Sociales Préférentielles, de Parts Sociales A et de Parts Sociales C auront participé dans cet Article 5.1 de telle sorte qu'ils auront reçu une distribution ou un remboursement de capital ou autre pour un montant de USD 250.000,- pour chacune de ces Parts Sociales, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, de Parts Sociales Préférentielles, de Parts Sociales A, de Parts Sociales C et de Parts Sociales Différées obtiendront le droit de participer au reste des bénéfices ou produits d'un remboursement sur Liquidation, réduction de capital ou autre.

En assumant que certains titres de dette ou de garantie de la Société sont souscrits par les Souscripteurs Apax afin de faciliter le remboursement total des Billets d'Emprunt de Fondateur (Founder Loan Notes) et de tout autre billet d'emprunt émis par une Société du groupe aux Souscripteurs Fondateurs à la Date de Réalisation, la proportion de Parts Sociales Ordinaires: Parts Sociales Préférentielles: PECs détenus par les Souscripteurs Apax et les Souscripteurs Fondateurs suite à cette souscription sera de 12,5%: 43,00%: 44,50%. Dans le cadre des Articles 5.1(a) à (c) une valeur appropriée est attribuée aux Parts Sociales C afin de répliquer les droits d'une personne détenant des PECs, des Parts Sociales Préférentielles et des Parts Sociales Ordinaires. Dans la mesure où le ratio entre le nombre de Parts Sociales Préférentielles et de PECs émis varie à tout moment après la souscription par les Souscripteurs Apax tel que détaillé au début de ce paragraphe, un ajustement adéquat sera fait aux articles 5.1(a) et (b).»

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille euros (EUR 5.000).

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. THAILLY, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44477. Reçu: soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Référence de publication: 2010146010/483.

(100167905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Arg Real Estate 5 Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.478.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Arg Real Estate 5 Properties S.à r.l.

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2010146241/14.

(100167361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Aéroflex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 94.910.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

AEROFLEX S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010146249/14.

(100167374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Air - Abc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6996 Rameldange, 27, rue du Scheid.

R.C.S. Luxembourg B 20.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2010146250/11.

(100167710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Alcon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 8, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 93.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 02.11.2010.

Fiduciaire S.à r.l.
CabexcO
Centre Helfent
1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange
Signature

Référence de publication: 2010146251/15.

(100167639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Alloga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 74.488.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010146252/10.

(100167801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Alma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 53.191.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Norbert SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2010146253/11.

(100167760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Almalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8067 Bertrange, 5, rue Am Pesch.
R.C.S. Luxembourg B 69.210.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010146254/9.

(100167553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Europa Services Belux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg, Centre Le 2000.
R.C.S. Luxembourg B 139.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010146295/9.

(100167940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Orconsult Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 43.352.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le deux novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Georges PHILIPPE, administrateur de société, demeurant à CH-8026 Zurich, Wengistrasse 7, (Suisse),

ici représenté par Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "ORCONSULT HOLDING S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 43352, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 22 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 274 du 8 juin 1993;

2) Que le capital social est fixé à un million cinq cent mille dollars US (1.500.000,- USD), représenté par mille cinq cents (1.500) actions nominatives d'une valeur nominale de mille dollars US (1.000,- USD) chacune;

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le seul propriétaire de toutes les actions de la Société;

4) Que le comparant, agissant comme actionnaire unique (l'Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation avec effet au 31 octobre 2010;

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

6) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société;

7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée au 31 octobre 2010 et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

Le montant du capital social est évalué approximativement à 1.065.825,- EUR

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant come dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. MEUNIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 novembre 2010 LAC/2010/48672 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147956/51.

(100170230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Ruppert S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5435 Oberdonven, 5, rue de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 112.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010146184/10.

(100166040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Foyer Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 63.505.

Extrait du Procès-verbal des décisions prises par voie circulaire par le Conseil d'Administration en date du 29 septembre 2010

Le siège social de la SICAV a été transféré et se trouve désormais au 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Foyer Selection
State Street Bank Luxembourg S.A.
Banque Domiciliaire
Signature

Référence de publication: 2010146202/15.

(100166591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

European Development and Investments Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 151.705.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés du 22 septembre 2010

1. sont révoqués de leurs fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Stefano GIUFFRA, né à Rome (It) le 9/1/1963 demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31 Grand Rue
- Monsieur Giuseppe CASTELLANETTA, né à Luxembourg le 19/7/1971 demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31 Grand Rue
- La société de droit américain TEMCO HOLDING COMPANY LLC avec siège social au 341 Raven Circle, Kent County, Wyoming, Delaware 19934

2. sont nommés en remplacement et pour une durée indéterminée aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Stéphane SCHUTZ, gérant de sociétés, né le 20/9/1971 à Mirecourt (F), gérant de sociétés, demeurant à F-67130 Mulhbach sur Bruche, 6 rue de la rivière
- Madame Karine GEORGEL - SCHUTZ, gérant de sociétés, née le 22/11/1971 à Epinal (F), demeurant à F-67130 Mulhbach sur Bruche, 6 rue de la rivière
- Monsieur Denis BOUCHER, Directeur commercial, né le 18/08/1954 à Metz (F), demeurant 87 rue Théodore de Vacquant L-3899 FOETZ

3. Est nommé aux fonctions d'administrateur délégué pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la société en toute circonstance Monsieur Stéphane SCHUTZ, gérant de sociétés, né le 20/9/1971 à Mirecourt (F), gérant de sociétés, demeurant à F-67130 Mulhbach sur Bruche, 6 rue de la rivière

4. Le siège social est transféré à compter du 22 septembre 2010 à L-1931 Luxembourg, 11 avenue de la Liberté

EUROPEAN DEVELOPMENT AND INVESTMENTS PARTNERS SA
Stéphane SCHUTZ
L'administrateur délégué

Référence de publication: 2010148753/29.

(100169535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Europa (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 131.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010146293/10.

(100167444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Arg Real Estate 1 Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.474.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Arg Real Estate 1 Properties S.à r.l.

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2010146238/14.

(100167371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Arg Real Estate GP 3 S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.476.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Arg Real Estate GP S.à r.l.

Signature

Associé Gérant Commandité

Référence de publication: 2010146237/14.

(100167366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Arg Real Estate 2 Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.475.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Arg Real Estate 2 Properties S.à r.l.

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2010146239/14.

(100167368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.